



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Programme 13

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Orientations générales	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***	11
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	53
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2020	87
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires	92

* Cinquième nouveau tirage pour raisons techniques (2 juillet 2019).

** A/74/50.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





Avant-propos

Ayant pour mission de soutenir les pays dans leur combat contre la drogue, la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) s'emploie avec une vigueur renouvelée à contrer les multiples et inquiétantes menaces sur la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement auxquelles le monde est aujourd'hui confronté.

Grâce à son réseau de bureaux extérieurs et de programmes aux niveaux national, régional et mondial, l'ONUDC apporte un appui intégré à la communauté internationale dans les actions qu'elles engagent face aux graves problèmes que représentent la criminalité transnationale organisée en mer, les nouvelles substances psychoactives, les combattants terroristes étrangers de retour, mais aussi la cybercriminalité ou les abus et l'exploitation en ligne.

J'ai eu l'occasion de voir comment les projets et programmes de l'ONUDC pouvaient améliorer la vie des populations. J'ai rencontré des agriculteurs en Colombie qui avaient réussi à arrêter la culture illégale de la coca pour développer leurs propres coopératives et produire du cacao et le commercialiser. En fournissant à la Somalie une aide pour effectuer des patrouilles dans ses eaux territoriales, l'ONUDC contribue à la lutte contre la piraterie, le trafic illicite de migrants et le trafic de sucre et de charbon de bois, qui finance des groupes terroristes. J'ai rencontré des gardes forestiers au Népal, où j'ai pu constater combien l'aide que nous apportons pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages pouvait contribuer à la protection de précieux spécimens de la faune et de la flore.

En avril 2020, les États Membres organiseront à Kyoto (Japon) la quatorzième session du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui aura pour thème central le renforcement de la prévention du crime, de la justice pénale et de l'état de droit aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Cette réunion sera l'occasion de consolider notre riposte pour barrer la route aux criminels qui sapent l'état de droit et nuisent au développement durable, éradiquer la corruption, prévenir l'extrémisme violent et protéger les droits de l'homme.

L'ONUDC a pu mener à bien ses tâches grâce à l'appui des États Membres et d'autres donateurs. Les contributions volontaires ont enregistré ces sept dernières années une augmentation d'environ 40 %, témoignant clairement de l'intérêt porté à l'aide fournie par l'Office.

La connectivité mondiale et les technologies de pointe peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie des populations, mais nous devons également protéger nos sociétés des abus que ces technologies peuvent engendrer. À l'approche de 2020, je suis déterminé à faire en sorte que l'ONUDC dispose des moyens voulus pour appuyer des interventions intégrées en réponse aux menaces pesant sur la paix et la sécurité et pour répondre aux attentes suscitées par les objectifs de développement durable. L'ONUDC demeure résolu à continuer à s'améliorer ainsi qu'à innover et à servir ceux qui en ont le plus besoin.

Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
(Signé) **Yury Fedotov**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

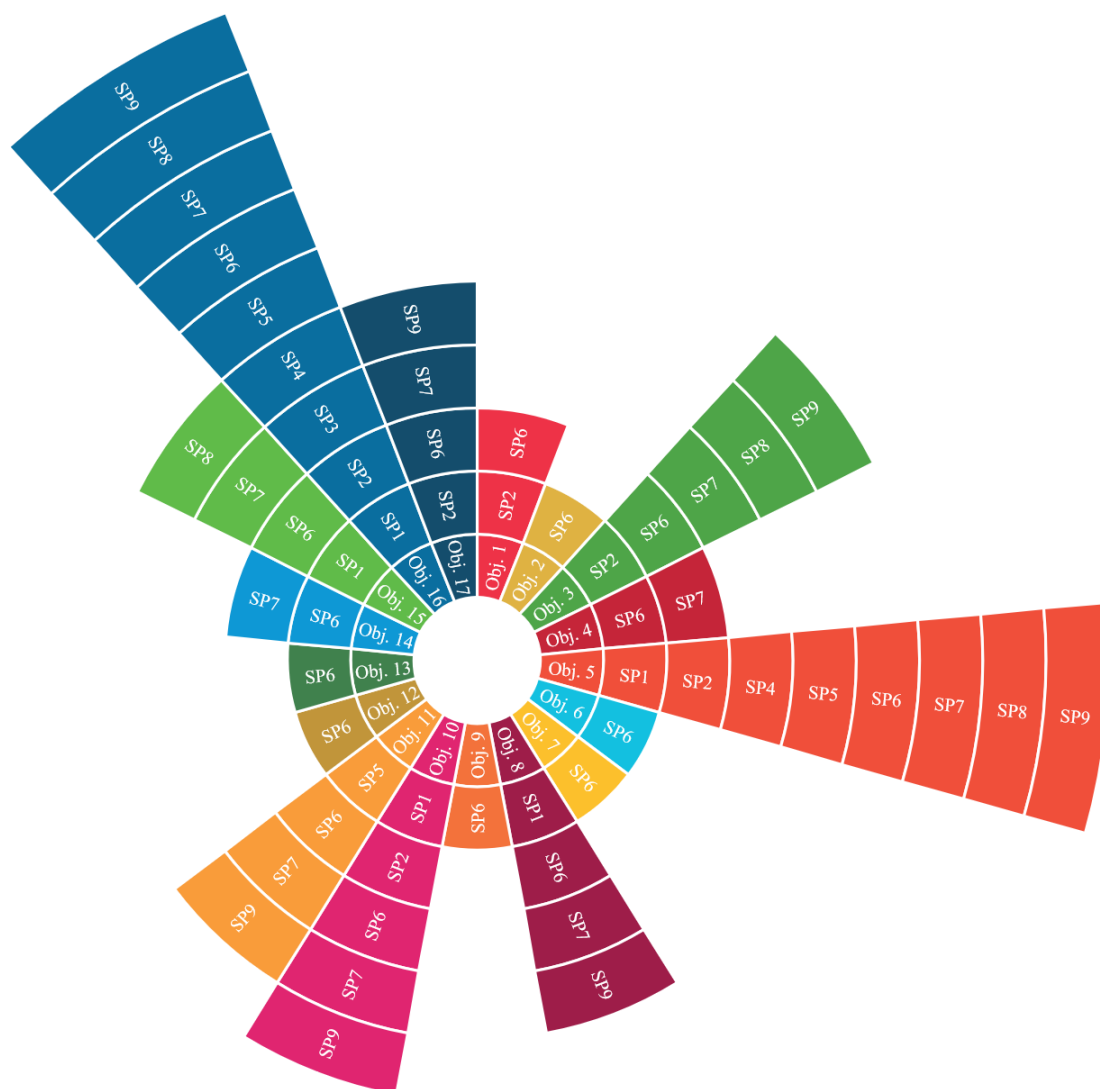
- 16.1 L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mission d'aider les États Membres dans leur combat contre la drogue, le crime et le terrorisme, afin de promouvoir la sécurité et la justice pour tous. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les conventions des Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale, dont les résolutions [45/179](#), [46/152](#) et [46/185](#) C. Les domaines d'action thématiques de l'Office sont notamment : la criminalité transnationale organisée et le trafic ; la prévention et le traitement de la toxicomanie, le développement alternatif et la corruption ; la réforme de la justice pénale et la prévention du terrorisme ; la recherche et l'analyse des tendances et l'appui à l'élaboration des politiques. Les activités de l'ONUDC trouvent leurs racines dans un ensemble d'instruments internationaux dont l'Office est le garant et le défenseur, à savoir les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles additionnels y relatifs, les 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et les Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. En 2018, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme ont continué de faire peser de graves menaces sur la sécurité, le développement et la bonne gouvernance dans le monde entier. La cybercriminalité, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et la criminalité environnementale sont de plus en plus liés à la fragilité de l'État et compromettent la primauté du droit. La culture, la fabrication, le trafic et la consommation de drogues illicites continuent de mettre en péril la santé, la dignité et les espoirs de millions de personnes, ont des conséquences mortelles et détruisent la cohésion sociale et le capital. L'appui de l'ONUDC visant à surmonter les obstacles au renforcement de l'aptitude des gouvernements à formuler et appliquer des politiques de développement durable continuera également d'être dispensé dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés au moyen du Compte pour le développement.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 16.2 L'Office se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ; développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ; réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion et être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes définies dans ledit Article. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 16.I illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 16.I

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



- 16.3 Les objectifs des sous-programmes sont également liés à la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, au document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », à l'Agenda 2063 de l'Union africaine (dont l'Assemblée a pris note dans sa résolution [71/254](#)), à l'Action 21 (voir résolution [73/227](#) de l'Assemblée), à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, à la Déclaration d'Istanbul sur les pays les moins avancés, à la Déclaration de Maurice et à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, au Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, au Nouveau Programme pour les villes, à la Déclaration de Manado sur les océans, à l'Accord de Paris, aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, à la Déclaration de Vienne et au Programme

d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, aux résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité sur la pérennisation de la paix (résolutions [70/262](#) de l'Assemblée et [2882 \(2016\)](#) du Conseil), à l'Action pour le maintien de la paix (voir résolution [2436 \(2018\)](#) du Conseil, au programme pour les femmes et la paix et la sécurité (voir résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil) et au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité (voir résolution [2419 \(2018\)](#) du Conseil).

Contexte actuel

- 16.4 En 2018, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ont continué de faire peser de graves menaces sur la sécurité, le développement et la bonne gouvernance. Selon les estimations, la cybercriminalité génère des recettes d'un montant de 1 500 milliards de dollars par an. À l'instar de la plupart des crimes, elle cible les plus vulnérables : l'exploitation et les atteintes sexuelles en ligne visant des enfants prolifèrent et les femmes et les filles sont les plus touchées. D'après la première étude mondiale sur le trafic illicite de migrants (*Global Study on Smuggling of Migrants*), les bénéficiaires enregistrés par les réseaux de trafic illicite de migrants opérant à l'échelle mondiale représenteraient entre 5,5 milliards et 7 milliards de dollars au moins et le nombre de victimes de la traite interne est supérieur à celui des victimes faisant l'objet d'un trafic international. Le nombre d'homicides et de violences liées à la criminalité organisée est aussi demeuré élevé dans beaucoup de régions du monde, les armes à feu restant l'arme la plus couramment utilisée pour commettre des homicides volontaires. La corruption continue de nuire à l'état de droit, à la sécurité et à la gouvernance, empêchant de nombreuses personnes dans le monde d'accéder à des services et de tirer parti des possibilités qui leur sont offertes. La menace du terrorisme reste très présente et est exacerbée par l'apparition de nouveaux problèmes, tels que les combattants terroristes étrangers qui quittent une zone de conflit armé pour revenir dans leur pays d'origine ou un pays tiers ou s'y réinstaller et les liens de plus en plus étroits tissés entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.
- 16.5 Le fléau mondial de la drogue a continué de poser des problèmes dans les domaines de la santé et de la sécurité. D'après le *Rapport mondial sur les drogues 2018*, plus de 31 millions de personnes souffrent de troubles liés à la consommation de drogues, parmi lesquelles les opioïdes sont restés les substances les plus nocives. La culture, la transformation, le trafic et la consommation de drogues illicites mettent en péril la santé, la dignité et les espoirs de millions de personnes et de leur famille, ont des conséquences mortelles et détruisent la cohésion sociale et le capital.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 16.6 L'ONUDC a élargi et renforcé son approche-programme intégrée, grâce à laquelle il compte améliorer l'appui qu'il fournit aux États Membres dans leur combat contre la drogue et le crime. Compte tenu des principes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, de la nouvelle génération d'équipes de pays et des plans-cadres rénovés des Nations Unies pour l'aide au développement de 2019, les programmes intégrés de l'ONUDC visent les objectifs suivants : a) fournir aux États Membres un appui sur le terrain pour les aider à répondre aux besoins des partenaires nationaux et régionaux ; b) favoriser l'intégration intersectorielle de tous les éléments relatifs à la drogue, au crime et au terrorisme et mieux contribuer à l'action des États Membres visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; c) renforcer les synergies et les programmes conjoints associant d'autres organismes des Nations Unies et différents pays et régions.
- 16.7 Sa pleine participation à la réforme du système de développement des Nations Unies et l'adaptation de sa présence sur le terrain aux principes de cette réforme, à savoir disposer dans les pays d'une solide capacité d'intervention et de prestation de services, sont essentielles au développement de l'ONUDC. Dans cette optique, l'Office doit être en mesure notamment de fournir une expertise et des conseils techniques dans ses domaines de compétence aux équipes de pays des Nations Unies et

à ses interlocuteurs locaux, afin de mettre au point des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui soient de qualité et axés sur les besoins tout comme les programmes de coopération technique correspondants, et également de favoriser l'augmentation du nombre de programmes conjoints des organismes des Nations Unies.

- 16.8 L'ONUDC est déterminé à aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030, dans lequel il est fait état des conséquences pour le développement durable des menaces que représentent la violence, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption. Les efforts de lutte contre la corruption constituent un élément crucial de l'action collective menée par la communauté internationale pour promouvoir la paix et la sécurité, les droits de la personne et le développement durable. En outre, le manque d'accès des toxicomanes à la justice, à des services de prévention de la toxicomanie et de traitement des troubles liés à la pharmacodépendance, à des services de santé et à des services sociaux est contraire à la notion même de bien-être durable pour toutes et tous. Il faut améliorer la coordination et la coopération entre les organismes nationaux ainsi qu'entre les entités des Nations Unies pour renforcer les liens entre l'état de droit, la sécurité et le développement durable. L'ONUDC est conscient que l'évaluation est un excellent moyen d'apprendre, de renforcer l'application du principe de responsabilité et d'améliorer les effets de l'action menée : il aidera donc encore plus les États Membres à étoffer leurs capacités d'évaluation et à faire fond sur les structures et les mécanismes mondiaux mis en place pour rendre compte de la réalisation des objectifs de développement durable.
- 16.9 L'ONUDC, tout en aidant les États Membres à atteindre des objectifs particuliers, est conscient du caractère universel et unifié du Programme 2030 et s'emploie activement à mener des initiatives qui portent sur l'ensemble des objectifs et des cibles, dans le cadre de l'appui qu'il fournit. Il a à cœur de mieux prendre en compte les questions de genre dans l'appui normatif et technique qu'il fournit aux États Membres et, partant, de faire en sorte que sa contribution à la réalisation de l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) soit associée à tous les domaines relevant de son mandat. Il est le dépositaire de 15 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et l'un des coordonnateurs de l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives, plateforme de coordination destinée aux États Membres, au secteur privé, à la société civile et aux organismes internationaux.
- 16.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
 - a) L'ONUDC a toujours accès à des ressources extrabudgétaires, y compris à des contributions qui sont moins strictement affectées à des fins spéciales, qui lui permettent de faire face à l'évolution de la nature et de la portée des réseaux de criminalité transnationale organisée ;
 - b) Les États Membres prennent la mesure des problèmes liés à la sécurité, à la justice et à l'état de droit et leur font une place dans les stratégies nationales intégrées visant à mettre en œuvre le Programme 2030 ;
 - c) Les institutions financières internationales soulignent l'importance de la lutte contre la drogue, le crime et les flux financiers illicites dans les conseils techniques qu'elles donnent aux États Membres, ce qui prépare ces derniers à bénéficier de l'expertise technique plus poussée de l'ONUDC aux fins du renforcement de leurs systèmes de gouvernance budgétaire et de la prévention du passage de l'économie licite vers l'économie illicite et du blanchiment des produits du crime ;
 - d) Les États Membres partagent des données en temps réel et d'autres données opérationnelles avec leurs interlocuteurs des autres pays pour monter des interventions efficaces fondées sur le renseignement visant à démanteler les réseaux criminels organisés.
- 16.11 L'ONUDC prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il s'emploie ainsi à mettre en œuvre de manière cohérente et coordonnée les engagements mondiaux pris en faveur de l'égalité des sexes conformément à la

Politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies, que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a approuvée en 2006 et continue de veiller à la prise en compte active et visible des questions de genre dans toutes ses pratiques, politiques et programmes. Sa Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021) assure la cohérence et la continuité du soutien qu'il apporte aux États Membres dans la réalisation du Programme 2030 et, en particulier, de l'objectif 5. L'Équipe chargée des questions de genre du Bureau du Directeur général/Directeur exécutif a pour mission de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie, de manière à ce que les questions d'égalité des sexes soient systématiquement intégrées dans les procédures d'approbation des programmes ; les directeurs de programme prennent en compte l'égalité des sexes dans les activités opérationnelles de chaque sous-programme, selon qu'il conviendra, et les coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes soient consultés lors de l'élaboration des programmes ; l'ONUDC effectue des analyses par sexe dans tous ses domaines d'activité ; le personnel bénéficie d'une aide au renforcement des capacités et d'outils de transversalisation des questions de genre ; le réseau de coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes de l'ONUDC mette systématiquement en commun les enseignements et les bonnes pratiques ; l'ONUDC se tient au fait des innovations dans le domaine de l'égalité des sexes grâce au réseau de référents de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et à la coopération interinstitutions. Du fait de l'attention accrue portée aux questions d'égalité des sexes, l'Office s'emploie à renforcer l'intégration de ces questions dans les travaux menés dans ces différents domaines d'activité. Ainsi, le résultat escompté pour 2020 au titre du sous-programme 5 (Justice) illustre la façon dont se concrétise la priorité donnée aux questions d'égalité des sexes, qui ont été par ailleurs étudiées en 2018 en corrélation avec la corruption. Les questions d'égalité des sexes dans la magistrature et leurs incidences sur les travaux des juges ont également été examinées dans le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha.

- 16.12 S'agissant de la coopération avec d'autres entités, compte tenu de ses mandats spécifiques et de son expérience en matière de mobilisation de la coopération transnationale, l'ONUDC collabore avec d'autres parties prenantes, les États Membres et les organismes apparentés à l'ONU à l'échelle nationale, régionale et internationale pour aider les États Membres à mieux comprendre la nature des menaces auxquelles ils sont confrontés et pour concevoir des politiques et programmes cohérents visant à lutter contre ces menaces dans le cadre des cibles de l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) qui relèvent de ses mandats. Il continuera de participer activement aux travaux de l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives, plateforme de coordination qui permet à tous les États Membres, au secteur privé, à la société civile et aux entités internationales d'œuvrer ensemble à la promotion de l'objectif 16. Il participe également à l'initiative des Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, un groupe d'États Membres, d'organisations internationales, de partenaires internationaux et d'autres acteurs qui se sont réunis pour débattre du « Forum 16+ » sur l'objectif 16 et des objectifs du Programme 2030 relatifs à la paix, à la justice et à l'inclusion. En outre, pour améliorer les stratégies communes et renforcer les synergies dans divers domaines d'activité relatifs au Programme 2030, l'ONUDC a conclu des accords avec un ensemble d'organisations internationales, notamment l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes, la Communauté d'États indépendants, le Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale de police criminelle, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.
- 16.13 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, l'ONUDC a mis en place des projets conjoints et des groupes de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, consacrés notamment à l'accès des enfants à la justice (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à la prévention de la toxicomanie, au traitement et à la réadaptation (Organisation mondiale de la Santé), à la gestion des

frontières (Organisation mondiale des douanes), à la corruption (Programme des Nations Unies pour le développement), à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants (Organisation internationale pour les migrations, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes), et à la prévention du terrorisme (Bureau de lutte contre le terrorisme du Secrétariat et organismes créés dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme). Étant donné que tous ces domaines et partenariats se rapportent au Programme 2030, l'ONUDC et ses partenaires ont coordonné leurs travaux, faisant connaître plus largement les efforts qu'ils mènent pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en publiant divers rapports et en dialoguant régulièrement avec les États Membres, notamment dans le cadre des réunions des organes directeurs de l'ONUDC, entre autres la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. L'ONUDC continue de coparrainer activement le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et joue un rôle de chef de file dans le domaine de la prévention, du traitement et de la prise en charge du VIH chez les toxicomanes et en milieu carcéral.

Activités d'évaluation

- 16.14 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :
- a) Auto-évaluations centralisées :
 - Évaluation approfondie groupée à mi-parcours de cinq projets de recherche mondiaux du Service de la recherche et de l'analyse des tendances, contribuant au programme thématique sur la recherche, l'analyse des tendances et la criminalistique, 2015-2016 (sous-programme 6)
 - Évaluation approfondie à mi-parcours du partenariat de lutte contre le trafic illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan au titre de la phase IV-A de l'Initiative du Pacte de Paris (sous-programmes 1 et 8)
 - Évaluation thématique groupée de cinq projets de maintien de l'ordre en Asie centrale (sous-programme 1)
 - b) Auto-évaluations décentralisées des projets suivants de l'ONUDC (sous-programmes 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8) :
 - Promotion des moyens de subsistance et du développement durable au Myanmar
 - Programme visant à aider le Nigéria à privilégier des mesures de justice pénale fondées sur l'état de droit pour lutter contre le terrorisme
 - Mise en œuvre de la Déclaration de Doha
 - Renforcement du système de détection et de répression des infractions en matière de drogues, aux fins de la collecte, de l'analyse et de l'échange de renseignements criminels
 - Appui à la mise en œuvre du programme régional pour l'Asie centrale
 - Renforcement des institutions de lutte contre la corruption en Indonésie
 - Renforcement et amélioration des capacités des responsables de l'application des lois dans l'action qu'ils mènent contre les délinquants sexuels pédophiles au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam
 - Appui à la réduction de la demande de drogues dans les pays andins
 - Programme de réforme de la police kényane
 - Appui à la prévention du crime et à la réforme de la justice pénale

- Appui au Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest
 - Aide à la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la criminalistique et aide au développement de la gouvernance de l'Autorité palestinienne
 - Renforcement des structures de sécurité et de justice de l'État de Coahuila de Zaragoza (Mexique)
- 16.15 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 16.14 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. Dans le cadre de la réforme de l'ONU en cours, l'ONUSD est conscient que l'évaluation est un outil très utile pour l'apprentissage, la promotion de la responsabilité et l'amélioration des résultats.
- 16.16 Il est prévu de procéder aux évaluations et aux auto-évaluations ci-après en 2020 :
- a) certains domaines des sous-programmes ;
 - b) domaines relatifs à l'Afrique, à l'Asie occidentale et à l'Asie centrale, à l'Amérique latine et aux Caraïbes (sous-programmes transversaux) ;
 - c) évaluations décentralisées portant sur différents sous-programmes et régions.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Sous-programme 1 Lutte contre la criminalité transnationale organisée

1. Objectif

- 16.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée et le trafic.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 16.18 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

La mise en place du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, étape décisive dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée par l'Assemblée générale en 2000 (résolution 55/25), est le principal instrument international de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Entrée en vigueur le 29 septembre 2003, elle jouit d'une adhésion quasi universelle, avec 189 États parties à ce jour. La Convention est complétée par trois protocoles, qui traitent d'aspects spécifiques de la criminalité organisée, à savoir la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et le trafic d'armes à feu. L'article 32 de la Convention prévoit que la Conférence des Parties à la Convention mette en place un mécanisme d'examen qui aide les États parties à identifier les lacunes dans l'application de la Convention en vue d'y remédier,



Adoption du mécanisme d'examen de la Convention. Source : ONUDC

recueil des informations sur les bonnes pratiques, lois et politiques visant à prévenir et à combattre la criminalité organisée et serve d'espace d'échanges entre professionnels, notamment en ce qui concerne la coopération internationale en matière pénale et dans le domaine de l'assistance aux victimes.

Entre 2008 et 2018, l'ONUDC a aidé la Conférence des Parties à créer un mécanisme d'examen de l'application de la Convention en lui donnant des conseils et des orientations en matière de normes et de politique générale aux niveaux mondial, régional et national. L'ONUDC a notamment conseillé la Présidence de la Conférence, les membres du Bureau élargi et la Présidence des organes intergouvernementaux créés par la Conférence sur les questions relatives à l'examen et à la négociation d'un mécanisme d'examen ; planifié et organisé les travaux du Bureau élargi ; apporté un appui direct aux États parties dans le cadre de consultations informelles et formelles en vue de rechercher un consensus ; préparé des documents d'information, des exposés, des notes d'information, des documents non officiels et des estimations détaillées des coûts concernant le mécanisme d'examen ; aidé les États parties qui en faisaient la demande à ratifier la Convention et les Protocoles s'y rapportant ou à y adhérer, et à appliquer ces instruments, en leur fournissant une assistance technique adaptée.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont facilité la mise en place du mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant.

Dans la pratique, la Conférence des Parties a, dans sa résolution 9/1, adopté les procédures et règles relatives au mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant, décidé de lancer la phase préparatoire, sur deux ans, du processus d'examen et confié certaines tâches au Secrétariat à l'appui des travaux entrepris par les États parties.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 16.19 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de l'assistance technique fournie aux États Membres, à leur demande, en vue d'encourager la ratification et l'adoption des conventions internationales relatives aux drogues ainsi que de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, ainsi que l'application des dispositions de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et des dispositions opérationnelles pertinentes issues de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue (résolution [S-30/1](#)) (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que le Protocole relatif à la traite et le Protocole relatif au trafic illicite de migrants aient chacun été ratifiés par un pays supplémentaire.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Lutte contre la contrebande de cocaïne

En 2018, le trafic de drogues à l'intérieur et en provenance des pays de la région Amérique latine et Caraïbes générait toujours plusieurs milliards de dollars. La cocaïne est une drogue particulièrement lucrative dans la région, qui est associée à de nombreuses opérations de contrebande à grande échelle. Si le Brésil, l'Équateur et le Panama sont des plaques tournantes du transport de la cocaïne, la Colombie reste le principal cultivateur, producteur et trafiquant de cette substance. Les autorités des États-Unis estiment que près de 90 % de la cocaïne entre dans le pays par la frontière terrestre avec le Mexique, notamment par l'État du Texas. Elles estiment en outre qu'environ 70 % de la cocaïne quitte la Colombie par l'océan Pacifique et que les envois en provenance de l'État plurinational de Bolivie et du Pérou sont en augmentation. Malgré tout, la Colombie reste le principal fournisseur de la cocaïne qu'on trouve en Europe. Entre 2016 et 2017, la production de cocaïne en Colombie est passée de 772 à 921 tonnes, soit une augmentation de 19 %. Les opérations d'interception et de saisie de drogues sont essentielles pour endiguer les flux de trafic et empêcher le financement des groupes criminels organisés.

Afin de réduire les mouvements transfrontaliers de marchandises illicites telles que la cocaïne, des unités aériennes, terrestres et maritimes ont été mises en place, dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes, dans 14 pays de la région, à savoir l'Argentine, le Brésil, Cuba, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, la Jamaïque, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et le Suriname. Le Programme a pour mission de renforcer les capacités des pays qui s'emploient à améliorer la gestion des risques et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et à faciliter les échanges commerciaux dans les ports maritimes, les aéroports et les points de passage des frontières terrestres afin de prévenir les mouvements transfrontaliers de marchandises illicites susmentionnés. À mesure que l'économie mondiale devient de plus en plus interconnectée et que les possibilités d'échanges commerciaux se multiplient dans différentes régions du monde, le volume des marchandises transportées par voie maritime dans des conteneurs augmente également. Le volume des transports maritimes internationaux de marchandises est estimé à 720 millions d'équivalents vingt pieds par an, ce qui représente 90 % du fret mondial. Pourtant, moins de 2 % des marchandises sont inspectées physiquement par les autorités douanières, ce qui laisse le champ libre à de nombreuses activités illicites, par exemple l'évitement des droits de douane, le contournement des quotas ou la contrebande de matières nucléaires, d'armes et de drogues.

En 2018, 2 866 agents ont participé à 232 activités de formation organisées au titre du Programme de contrôle des conteneurs. Au cours de l'année, les unités créées dans le cadre du Programme ont déclaré avoir effectué 144 saisies de cocaïne dans la région, pour un total de 50,5 tonnes. En outre, 44 pays et 52 ports maritimes ont participé à une opération intercontinentale de sécurité maritime de deux semaines, qui a abouti à 14 saisies et à la confiscation de 5 814 kg de cocaïne.

Une réponse adaptée à la situation

Toutefois, il convient de noter que la couverture du Programme est insuffisante, puisqu'elle exclut plusieurs pays de la région, dont la Colombie.

En réponse, en 2020, le Programme élargira ses opérations dans la région, notamment en Colombie, et consolidera les fondations qu'il a posées, aidant ainsi à accroître l'efficacité des opérations des unités de contrôle portuaire en place. Dix unités de ce type seront créées dans six ports colombiens, notamment à Barranquilla, Buenaventura, Carthagène, San Andres, Santa Marta et Uraba/Turbo. Elles devraient être opérationnelles d'ici à 2020. Certains agents affectés à ces unités suivront un programme de formation et de tutorat sur trois ans, qui comprendra des modules théorique, pratique et hautement spécialisé, ainsi que des visites d'étude et des échanges opérationnels visant à assurer le partage des informations et la coopération avec d'autres unités en place. Conformément à l'initiative « Réseau de femmes » du Programme de contrôle des conteneurs, ce dernier encouragera activement la participation des femmes.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir la réduction des mouvements transfrontaliers de marchandises illicites, telles que la cocaïne, à partir de la Colombie.

Concrètement, si le résultat est atteint, des saisies seront effectuées par les 10 unités de contrôle portuaire mises en place dans les ports colombiens et le nombre de saisies effectuées dans d'autres pays de la région et dans les unités existantes du Programme de contrôle des conteneurs continuera de croître. Des mémorandums d'accord devraient être signés avec quatre pays de la région en 2020, à savoir la Colombie, le Costa Rica, le Mexique et le Panama, comme indiqué dans la figure. Grâce à l'adhésion de ces pays au Programme, notamment de la Colombie, 60 tonnes de cocaïne devraient être saisies en 2020.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Des représentants de la Colombie s'entrelient avec les responsables du Programme de contrôle des conteneurs au sujet des activités à mener pour mettre en œuvre le Programme dans le pays	La Colombie signe un accord pour participer au Programme de contrôle des conteneurs et accepte de commencer les premières activités de mise en œuvre	Des mémorandums d'accord sont signés avec 4 pays de la région Amérique latine et Caraïbes, dont la Colombie, et 10 unités de contrôle portuaire sont opérationnelles dans ce pays

- 16.20 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions ci-après du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social : résolution [2388 \(2017\)](#) (traite des êtres humains en situation de conflit) du Conseil de sécurité, résolutions [72/1](#) (déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes), [72/192](#) (suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et aux préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale), [72/195](#) (amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes), [72/196](#) (renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique) et [72/198](#) (coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue) de l'Assemblée, résolutions [2017/15](#) (suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et aux préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et 2017/18 (mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes) du Conseil économique et social. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider l'ONUDC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 16.21 On trouvera dans le tableau 16.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	32	33	11	32
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	37	38	15	26
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	13	13	12	12
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 16.22 En ce qui concerne la documentation à l'intention des organes délibérants, la variation s'explique par l'augmentation prévue du nombre de documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant ainsi qu'à ses groupes de travail, en raison de la création du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention.
- 16.23 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation tient au nombre plus élevé de réunions de la Conférence des Parties et de ses groupes de travail prévues en 2020, un plus grand nombre de réunions étant généralement organisées les années paires que les années impaires.



Sous-programme 2

Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

1. Objectif

- 16.24 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que des mesures d'action globales et équilibrées soient prises afin de faire face au problème mondial de la drogue, notamment des initiatives de réduction de la demande et de l'offre et des mesures connexes, ainsi que des efforts de coopération internationale.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 16.25 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Réduction du flux de drogues illicites en provenance d'Afghanistan

Selon le *Rapport mondial sur les drogues 2018*, la production d'opium en Afghanistan a atteint un niveau record (9 000 tonnes), du fait de l'intensification de la culture du pavot à opium et des récoltes de plus en plus abondantes. L'ONUDC aide les États Membres à faire face à ce problème grâce à un programme recouvrant tous les domaines, notamment : la lutte contre le trafic de drogues ; la prévention de l'abus de drogues ; les traitements, les soins et les services de réadaptation offerts aux personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues ; l'amélioration de l'accès aux substances contrôlées à des fins médicales ; les mesures de prévention et les services de soins et de traitement liés au VIH pour les consommateurs de drogue ; le développement alternatif.



Saisie de 15 kg d'héroïne. Source : ONUDC

En 2018, l'Office a renforcé les capacités opérationnelles des forces de l'ordre de l'Afghanistan et d'autres pays de la région afin d'améliorer la communication entre ces pays, d'assurer la coopération dans le cadre d'opérations conjointes et de coordonner les efforts visant à repérer les trafics de drogues et de précurseurs chimiques et à enquêter sur ces activités.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de réduire le trafic de drogues et de précurseurs chimiques en Afghanistan.

Dans la pratique, 146 kilogrammes d'héroïne, 348 kilogrammes d'opium, 2 559 kilogrammes de haschisch et 2,4 kilogrammes de méthamphétamine ont été saisis. Au total, 37 suspects ont été arrêtés dans le cadre de ces saisies. En outre, 148 hommes et 14 femmes qui s'apprêtaient à transporter de la drogue à l'international, principalement à New Delhi, certains en l'ayant ingérée, ont été démasqués et arrêtés par le Groupe d'interception de l'aéroport international Hamid Karzaï, qui compte six agents de la Police des frontières afghane (3 hommes et 3 femmes) et six agents de la Police des stupéfiants afghane (3 hommes et 3 femmes). Le Groupe a ainsi saisi 111 kilogrammes d'héroïne, 4 kilogrammes de haschisch, 13 kilogrammes d'or brut et 170 300 dollars en espèces.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 16.26 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des moyens dont dispose l'Office pour aider les États Membres à assurer des moyens de subsistance durables (aide sociale de base) aux populations exposées à la toxicomanie et à la criminalité du fait de leur marginalisation sociale et économique (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que cinq pays aient mis des services sociaux et économiques de base à la disposition des populations exposées à la toxicomanie, au VIH/sida et à la criminalité, compte tenu de la situation nationale, dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques. Par exemple, en Afghanistan, dans le domaine du développement alternatif, l'ONUDC a notamment offert une formation et des services de vulgarisation concernant la gestion des volailles à 1 950 femmes; formé 1 420 agriculteurs et agricultrices à la gestion et à la transformation des produits laitiers, à la lutte contre les maladies et à l'accès aux marchés; créé 11 centres de collecte de lait; construit 1 950 poulaillers; formé 16 femmes vétérinaires spécialisées dans le traitement des volailles et les a équipées de trousseaux techniques pour leur donner une plus grande sécurité économique et leur assurer des moyens d'existence durables. En outre, l'ONUDC a dispensé des formations et fourni des matières premières et des services de vulgarisation à 250 agricultrices afin d'encourager la production de légumes de qualité. Il a également aidé 1 025 agriculteurs et agricultrices à planter 200 hectares de nouveaux vergers et a fourni 57 000 jeunes arbres fruitiers.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Faire face à la consommation de drogues, aux troubles liés à l'usage de drogues et à leurs conséquences au Kenya

En 2018, l'ONUDC et l'OMS ont fourni des services de traitement et de soins à des consommateurs de drogues qui avaient affaire au système de justice pénale comme alternative à une condamnation ou à une sanction pénale. L'Office a aidé le Kenya et d'autres pays à réduire la transmission du VIH chez les personnes qui consomment des drogues, conformément au guide assorti d'objectifs élaboré par l'OMS, l'ONUDC et l'ONUSIDA, et à accroître leur capacité d'assurer des moyens de subsistance durables (aide sociale de base) aux populations exposées à la toxicomanie et à la criminalité du fait de leur marginalisation sociale et économique.

Une réponse adaptée à la situation

Il convient de fournir un appui aux États Membres, car pendant de nombreuses années, les gouvernements de la région ont donné la priorité aux mesures de répression et de lutte contre le trafic le long de leurs frontières et dans leurs ports en vue de réduire le trafic et le transit de substances sur leur territoire. Dernièrement, les États Membres ont pris conscience qu'il valait mieux renforcer les mesures de réduction de la demande et les services de santé pour faire face aux conséquences de la consommation de drogues. Ainsi, les autorités kényanes ont demandé de l'aide pour lutter contre la transmission du VIH chez les personnes qui consomment des drogues, aussi bien dans les cadres de la vie courante que dans les prisons.

En réponse, en 2020, l'ONUDC étendra les traitements médicamenteux au niveau local afin qu'un plus grand nombre de personnes puisse en bénéficier, conformément aux cibles 3.3 et 3.5 des objectifs de développement durable. Il renforcera également les capacités des partenaires nationaux de l'administration pénitentiaire kényane afin d'assurer la continuité des soins aux personnes ayant affaire au système de justice pénale. D'ici à 2020, des services de traitement médicamenteux devraient être mis en place et étendus dans les prisons kényanes et les personnes ayant affaire au système de justice pénale devraient bénéficier d'un accès renforcé et continu à ces services.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une plus grande capacité des États Membres de prévenir la consommation de drogues et d'autres comportements à risque, de privilégier le traitement plutôt que l'incarcération ou les sanctions pénales pour les personnes atteintes de troubles liés aux drogues et de mettre en place les instruments juridiques, politiques et stratégiques nécessaires pour mieux lutter contre le VIH.

Concrètement, si le résultat est atteint, un certain nombre de pays auront amélioré l'accès aux services liés au VIH pour les personnes qui consomment des drogues, y compris celles qui ont affaire au système de justice pénale, comme l'indique la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Insuffisance des services liés au VIH au niveau des collectivités, ainsi que des mesures de substitution à la condamnation ou aux sanctions pénales pour les personnes qui consomment des drogues ; absence de continuité des services liés au VIH entre la collectivité et les prisons	Amélioration de l'accès aux services liés au VIH et à des mesures de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales pour les personnes qui consomment des drogues, notamment celles qui ont affaire au système de justice pénale	Adoption par les États Membres bénéficiant de l'assistance de l'ONUDC de mesures de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales et amélioration de l'accès aux services liés au VIH pour les personnes qui consomment des drogues, y compris celles ayant affaire au système de justice pénale, conformément aux directives nationales et sur la base des normes internationales

- 16.27 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions ci-après de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social : résolutions [67/193](#) (coopération internationale face au problème mondial de la drogue), [S-30/1](#) (notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue), [S-20/2](#) (Déclaration politique), [S-20/3](#) (Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues), [S-20/4](#) (mesures propres à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème mondial de la drogue), [70/181](#) (session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016), [70/266](#) (Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030) et [72/198](#) (coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue) de l'Assemblée et résolution 1987/34 (Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes) du Conseil économique et social. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution [73/186](#) de l'Assemblée générale relative au renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique. Le mandat qui lui a été confié

au titre du sous-programme continuera de guider l'ONUDC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 16.28 On trouvera dans le tableau 16.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	10	10	10
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	27	27	27	27
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	11	11	11	11
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	24	24	24
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias				



Sous-programme 3 Lutte contre la corruption

1. Objectif

- 16.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et combattre la corruption conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 16.30 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés, promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice, mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions, élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial et appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Combattre la corruption ensemble : renforcer l'intégrité et prévenir la corruption dans le système judiciaire

La Convention des Nations Unies contre la corruption est le seul instrument mondial juridiquement contraignant de lutte contre la corruption qui jouit d'une adhésion quasi universelle. À la suite de l'adhésion du Tchad, de la Guinée équatoriale et du Samoa, elle compte 186 États parties. Des progrès ont aussi été accomplis dans l'application du mécanisme d'examen collégial de la Convention, qui constitue un instrument mondial d'appui à la coopération internationale et à l'application générale de la Convention. Les liens entre la corruption, le terrorisme et l'extrémisme violent ont été soulignés à maintes reprises par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Les avoirs volés par le biais de la corruption peuvent servir à financer d'autres formes de criminalité, y compris des actes extrémistes violents ou terroristes. La lutte contre la corruption fait partie des efforts consentis par les pays pour renforcer la bonne gouvernance, se développer durablement, combattre la criminalité transnationale, protéger les droits de l'homme et maintenir la paix et la sécurité internationales.



Mettre fin à la corruption : urne de recueil des plaintes pour corruption installée devant un tribunal. Source : ONUDC

La corruption a des effets particulièrement préjudiciables sur le système judiciaire. Qu'elle soit réelle ou supposée, elle constitue une menace pour la confiance dans l'état de droit, un élément clef du développement durable dont la promotion et l'instauration dépendent de façon déterminante de l'indépendance de la justice. Une justice indépendante est indispensable à un développement durable digne de ce nom.

En 2018, l'ONUDC a achevé deux années de consultations avec environ 4 000 juges partout dans le monde et a tenu sept réunions préparatoires régionales, qui ont abouti au lancement, la même année, du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, qui permet aux juges d'échanger des bonnes pratiques et des enseignements, de s'entraider et d'unir leurs forces pour mettre au point de nouveaux outils et orientations destinés à renforcer l'intégrité et prévenir la corruption dans le système judiciaire. Parmi les principales réalisations à mettre au crédit du Réseau figurent l'élaboration et le déploiement d'un programme sur la déontologie judiciaire, qui comprend une formation en ligne, un manuel à l'intention des formateurs et un manuel d'apprentissage autonome hors ligne. L'ONUDC a commencé à constituer une réserve de formateurs en déontologie judiciaire. Le Réseau s'empare des nouveaux problèmes, y compris ceux posés par les médias sociaux, ainsi que des problèmes d'intégrité liés au genre qui touchent les systèmes judiciaires. En novembre 2018, une réunion d'un groupe d'experts sur l'utilisation des médias sociaux par les juges a permis de formuler des recommandations sur l'élaboration, à partir des normes régionales et nationales en vigueur et d'autres sources, d'un projet de lignes directrices à ce sujet, qui sera présenté au Réseau pour examen.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à faciliter l'accès du personnel judiciaire à des solutions à certains des problèmes qu'ils rencontrent dans la lutte contre la corruption au sein du système judiciaire, par exemple les interventions politiques abusives des pouvoirs exécutif et législatif dans la nomination et les décisions des magistrats, les coupes budgétaires prévues malgré une augmentation de la charge de travail et la perte de confiance du public.

Dans la pratique, des présidents de tribunaux et des juges du monde entier ont estimé qu'il importait plus que jamais de disposer d'un réseau international permettant d'échanger des points de vue et de s'encourager mutuellement à donner suite à l'aspiration collective d'un système judiciaire indépendant, impartial et déontologique. Comme l'a souligné Walter Samuel Nkanu Onnoghen, Président de la Cour suprême du Nigéria au moment de la constitution du Réseau, il n'y aurait pas pu avoir de moment plus opportun pour mettre en place cette plateforme. Il a considéré que des mesures et des mécanismes s'imposaient à l'échelle mondiale pour assurer le respect et la pérennité du principe d'intégrité, ajoutant que les normes et mesures agréées au niveau mondial avaient un pouvoir de persuasion, donnaient aux défenseurs nationaux de l'intégrité judiciaire les moyens d'agir et constituaient des instruments et des armes immédiatement disponibles.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 16.31 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la prestation, par l'Office, d'une assistance technique aux États Membres qui en font la demande en vue de l'augmentation du nombre de ratifications et d'adhésions dont fait l'objet la Convention des Nations Unies contre la corruption (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que 85 % des rapports sont parus six semaines avant la tenue de la Conférence des États parties.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Suivre l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour promouvoir des réformes nationales des dispositifs de lutte contre la corruption

À sa troisième session, en 2009, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a créé le Mécanisme d'examen de l'application : une procédure pilotée par les pays prévoyant l'examen de chaque État partie par deux autres États parties et l'établissement d'un rapport faisant état des difficultés rencontrées dans l'application de la Convention ainsi que des bonnes pratiques et recensant les mesures concrètes

à prendre pour mieux mettre en œuvre cet instrument. Les États Membres tirent parti de ce Mécanisme pour accumuler des enseignements, passer au crible les cadres législatifs et évaluer leurs propres résultats en matière de lutte contre la corruption.

En 2018, l'ONUDC a fourni aux États parties qui en ont fait la demande un appui technique et concret concernant le fonctionnement du Mécanisme, notamment en formant des experts nationaux à la conduite des examens, en analysant les informations données en réponse aux listes de contrôle pour l'auto-évaluation, en effectuant des visites de pays et en facilitant l'élaboration des rapports d'examen de pays et des résumés analytiques. Le Mécanisme d'examen de l'application et les recommandations qui en sont issues ont pour effet d'accélérer l'application de la Convention : 86 % des États ont modifié leur législation ou adopté de nouvelles lois dans le cadre de leur premier cycle d'examen et 58 % ont pris des mesures en rapport avec leur deuxième cycle d'examen avant même qu'il ne débute.

Une réponse adaptée à la situation

Il convient de continuer à accélérer l'application de la Convention et de mener à bien le deuxième cycle d'examen de pays. À l'issue de la troisième année de fonctionnement du Mécanisme, les analyses de l'ONUDC ont permis de déterminer que des améliorations devaient être apportées à la phase initiale des examens de pays. Lors des réunions de 2018 du Groupe d'examen de l'application, les États parties ont admis que la compilation des informations nécessaires à leur auto-évaluation au début de l'examen s'était révélée plus complexe et plus longue au deuxième cycle qu'au premier, principalement du fait du caractère plus large des consultations avec les parties prenantes nationales requises au titre du chapitre II de la Convention sur les mesures préventives.

En réponse, en 2020, l'ONUDC mettra à la disposition des États Membres un plus grand nombre d'activités de formation et de services consultatifs et d'appui adaptés à leur besoins afin de boucler les auto-évaluations dans les délais. En outre, il analysera toutes les recommandations issues des deux cycles d'examen, de façon à leur proposer un ensemble complet d'outils leur permettant de mettre leurs instruments nationaux en conformité avec les engagements qu'ils ont pris en matière de lutte contre la corruption au titre de la Convention.

Des résultats concrets

Ce produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir l'achèvement dans les délais des examens de pays.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États Membres présenteront un plus grand nombre de listes de contrôle pour l'auto-évaluation complètes et le deuxième cycle d'examen entrera, comme prévu, dans sa cinquième et dernière année, comme indiqué dans la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Les États parties ont présenté 76 listes de contrôle pour l'auto-évaluation complètes depuis le début du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application en 2016	Les États parties présentent des listes de contrôle pour l'auto-évaluation supplémentaires avec l'aide de l'ONUDC	Les États parties, qui continuent de bénéficier de l'appui de l'ONUDC, présentent davantage de listes de contrôle pour l'auto-évaluation et le deuxième cycle d'examen du Mécanisme entre dans sa cinquième et dernière année, conformément au calendrier prévu

- 16.32 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : la résolution [58/4](#) sur la Convention des Nations Unies contre la corruption ; la résolution [71/208](#) sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le

transfert du produit de la corruption, la facilitation du recouvrement des avoirs et la restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption ; la résolution 72/196 sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : la résolution 73/186 sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique ; la 73/190 sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, la facilitation du recouvrement des avoirs et la restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider l'ONUDC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 16.33 On trouvera dans le tableau 16.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	63	65	100	80
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	29	29	86	42
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	3	8	5
Publications (nombre de publications)	4	4	3	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	4	3
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 16.34 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par la baisse du nombre de rapports et de documents d'information soumis à la

Conférence des États parties et à ses organes subsidiaires étant donné que la Conférence se tient tous les deux ans, les années impaires.

- 16.35 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation tient principalement à la diminution du nombre de réunions des États parties et des organes subsidiaires étant donné que la Conférence des États parties se tient tous les deux ans, les années impaires.
- 16.36 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation est due à la diminution du nombre de jours de réunion envisagé pour les groupes d'experts, car un plus petit nombre d'activités est prévu en 2020 par rapport à la période qui précède la huitième Conférence des parties, qui devrait se tenir à la fin de 2019.



Sous-programme 4 Prévention du terrorisme

1. Objectif

- 16.37 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un régime de justice pénale plus efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 16.38 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis contribueront à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- 16.39 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis contribueront à réduire nettement toutes les formes de violence et à soutenir, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

États du bassin du lac Tchad : adoption de mesures pour faire face efficacement à la crise provoquée par Boko Haram

Dans la région du bassin du lac Tchad, l'organisation terroriste Boko Haram a poussé des millions de personnes à fuir et en a tué des milliers, détruisant des vies, des communautés et leurs moyens de subsistance. Les succès militaires des gouvernements nigérian, nigérien et tchadien contre Boko Haram ont conduit à l'incarcération de milliers de combattants terroristes et de personnes leur étant associées, qui se sont rendus ou ont été arrêtés par les forces de sécurité. Étant donné le grand nombre de détenus et la capacité limitée du système judiciaire de chacun des pays concernés, il a été constaté que la vérification des antécédents des détenus, la conduite des enquêtes et le lancement de poursuites posaient de gros problèmes.

En 2018, l'ONUDC s'est employé à renforcer les moyens dont disposait le système de justice pénale de chacun des quatre pays de la région pour faire face à cette crise et à donner aux procureurs et aux juges la formation voulue pour traiter les affaires de terrorisme, dans le respect des droits de la défense et de l'état de droit.



Rukkaya et ses deux enfants survivants dans le camp de Dalori à Maiduguri. Son fils de 17 ans a été tué par Boko Haram et un autre de ses enfants, âgé de 15 ans, a été enlevé par ce même groupe. Source : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires

Rien qu'au Niger, plus d'un millier d'hommes soupçonnés d'être associés à Boko Haram avaient été placés en détention provisoire depuis 2015. Le pays a donc eu des difficultés à enquêter sur ces affaires et à engager des poursuites rapidement en raison du manque de moyens et des 1 500 kilomètres séparant les sites des attaques terroristes, dans la région de Diffa, de la capitale, Niamey, où l'équipe judiciaire de lutte contre le terrorisme était basée. Outre la mise à disposition d'une formation intensive, l'ONUSD a apporté son concours à une mission déployée dans la région de Diffa dans le cadre de laquelle des procureurs et des juges spécialisés ont recueilli des éléments de preuve, et formé des juristes nigériens à fournir l'assistance d'un conseil aux détenus accusés de terrorisme. Plus de 600 membres présumés de Boko Haram ont ainsi reçu une aide juridique et, en 60 jours, les juges formés par l'ONUSD ont traité 230 affaires impliquant des personnes soupçonnées de terrorisme, ce qui a accéléré leur renvoi devant un tribunal ou leur libération.

Au Tchad, l'ONUSD a dispensé une formation spécialisée à des juges d'instruction et des commis du pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme et facilité leur mission dans un centre pénitentiaire à Koro Toro, où quelque 270 membres présumés de Boko Haram étaient détenus. Cette mission a permis aux juges d'interroger les suspects, ce qui les a beaucoup aidés dans l'examen de ces affaires. Dans 154 affaires, une décision a été prise dans le respect des règles du droit, alors que les autres étaient en attente de jugement.

Au Nigéria, où des milliers de personnes liées à Boko Haram ont été incarcérées, l'Office a contribué au déploiement régulier de procureurs fédéraux dans l'État de Borno, au nord-est du pays, la région la plus touchée, pour qu'ils puissent donner des conseils juridiques et, en collaboration avec l'équipe d'enquête, revoir les dossiers des affaires de terrorisme et réunir efficacement des preuves afin d'engager des poursuites tout en respectant les droits des personnes. En octobre 2018, les procureurs avaient examiné le cas de quelque 1 200 détenus associés à Boko Haram dans l'État de Borno dans la perspective de leur procès. L'ONUSD a ainsi concouru à la condamnation de 366 personnes soupçonnées de terrorisme et à la relaxe de 882 d'entre elles.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de faire des progrès concernant la prestation d'une assistance judiciaire aux détenus, l'examen des affaires et l'accélération du rythme auquel la justice est administrée dans la région du bassin du lac Tchad.

Dans la pratique, le nombre d'affaires de terrorisme en suspens a diminué grâce aux efforts du personnel judiciaire local.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 16.40 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir intensifier l'assistance technique fournie par l'Office, à la demande des États Membres, afin de contribuer à la ratification des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement atteint, ainsi que l'atteste l'adoption en 2018 de sept nouvelles lois sur la lutte contre le terrorisme avec le concours de l'ONUSD. Par exemple, au Liban, l'Office a examiné la loi de 1958 sur la lutte contre le terrorisme et a évalué sa conformité avec les dispositions des conventions et protocoles internationaux en la matière ratifiés par le pays. Des services consultatifs sur l'élaboration de la législation ont également été dispensés au Tchad, au Mali, à la Mauritanie, à l'Ouzbékistan et au Yémen, pour ne citer que quelques pays.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Progrès vers le lancement de poursuites contre des membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et leur jugement

En 2018, après que Mossoul eut été libérée du joug de l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech ou l'EIL), l'ONUSD a lancé un programme pour aider les autorités irakiennes à faire face aux nombreuses difficultés

rencontrées sur le plan du droit et de la justice pénale et faire en sorte que les membres de l'EIIL soient poursuivis devant les tribunaux irakiens.

Une réponse adaptée à la situation

Il convient d'apporter un appui au Gouvernement irakien, car en 2018 plus de 12 000 combattants, nationaux et étrangers, étaient déjà détenus par le système de justice pénale irakien et la charge de travail de celui-ci ne faisait que s'accroître. En outre, les procureurs irakiens se trouvaient dans une situation inédite en devant réétudier le cas de plus de 19 000 personnes associées à l'EIIL ayant déjà été déférées devant un tribunal. Le programme comprenait aussi un volet central axé sur le soutien aux victimes d'actes de terrorisme. L'ONUDC a encouragé la création d'une association de victimes du terrorisme en Iraq et, avec le concours du Conseil supérieur de la magistrature, a identifié certaines victimes ayant fait l'objet des violences et des crimes les plus haineux. En concertation avec une organisation non gouvernementale spécialisée, des conseils, un soutien psychologique et des informations concernant leurs droits leur ont été dispensés.

En 2020, l'ONUDC, agissant en étroite coopération avec la nouvelle Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, mettra à profit son engagement de plusieurs années dans le pays pour aider les autorités à élaborer des lois et à former les juges irakiens à enquêter, à traduire en justice et à juger les auteurs de crimes associés à l'EIIL. Il fournira, sur demande, des services consultatifs juridiques et une assistance spécialisée sur des points de justice pénale très variés liés à la prévention du terrorisme et à la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir faire en sorte que le système judiciaire irakien soit en mesure de poursuivre efficacement les membres de l'EIIL pour les crimes qu'ils ont commis.

Concrètement, si le résultat est atteint, des mesures auront été prises pour établir les procédures ou mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les membres de l'EIIL, comme indiqué dans la figure.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
L'Iraq demande une assistance technique pour établir les procédures ou mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les auteurs de crimes liés à l'EIIL	Des débats sont ouverts sur les procédures ou mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les membres de l'EIIL	Des mesures sont prises pour établir les procédures ou mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les membres de l'EIIL

- 16.41 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : la résolution [72/123](#) sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, la résolution [72/180](#) sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, la résolution [72/194](#) sur l'assistance technique aux fins de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et la résolution [72/196](#) sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution [72/284](#) sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des

Nations Unies. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider l'ONUDC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 16.42 On trouvera dans le tableau 16.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	1	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	8	12
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	4	4	3	4
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 16.43 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique par la diminution du nombre de rapports que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale en 2019, car il s'agit de publications biennales.
- 16.44 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation tient à la périodicité biennale de l'examen par l'Assemblée générale de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui devrait s'achever en 2020.
- 16.45 Pour ce qui est des publications, la variation est due au fait que le rapport sur l'appui à apporter aux mesures juridiques et aux capacités en matière de justice pénale pour prévenir et combattre le terrorisme (« Supporting Legal Responses and Criminal Justice Capacity to Prevent and Counter Terrorism »), qui est une publication biennale, paraîtra en 2020.



Sous-programme 5 Justice

1. Objectif

- 16.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir la criminalité et de rendre les systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables, empreints d'humanité et responsables, afin de poser les fondements de l'état de droit et du développement durable.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 16.47 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles.
- 16.48 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 11, qui consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Les progrès accomplis aideront à assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces publics sûrs.
- 16.49 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réaliser ce qui suit : réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ; mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ; promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice ; mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ; appuyer les institutions nationales pertinentes pour leur permettre de renforcer les capacités en matière de prévention de la violence et de lutte contre la criminalité, particulièrement dans les pays en développement.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Menaces en mer : réforme et renforcement des systèmes de justice pénale

La criminalité maritime représente une menace grandissante pour la communauté internationale. Les infractions concernées vont des actes de piraterie et du trafic illicite de migrants, en mer Méditerranée ou ailleurs, au trafic de drogues et d'armes ainsi qu'à la contrebande de charbon de bois dans la Corne de l'Afrique, dont les produits servent à financer les activités du groupe terroriste des Chabab.

En 2018, dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDC a fourni une assistance technique à une quarantaine de pays dans plusieurs régions du monde, proposant à une centaine de procureurs et de juges une formation portant sur les enquêtes, le droit de la mer et la criminalité maritime.



*Exercice de simulation d'une opération de saisie de drogues (arraisonnement et inspection) mené conjointement par la marine italienne et la marine et la police maritime ghanéennes dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime.
Source : ONUDC*

De plus, dans le cadre d'une démarche globale relative au traitement des affaires de criminalité maritime, l'Office a aidé à promouvoir l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (ou Règles Nelson Mandela) et les autres règles et normes internationales pertinentes concernant la prévention du crime et la justice pénale, dont il est le garant. Ces règles et normes ont constitué l'élément essentiel de la formation que l'Office a dispensée à des agents pénitentiaires dans divers pays, en particulier au Kenya et en Somalie, où 50 membres du personnel pénitentiaire ont suivi une formation de base à la gestion des prisons portant sur les droits de la personne et les Règles Nelson Mandela. Cette activité visait à renforcer les capacités des établissements de formation nationaux de manière à garantir leur viabilité à long terme.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont facilité plus largement la tenue de procès équitables et efficaces conformes aux normes internationales applicables en matière de droits de la personne.

Dans la pratique, le nombre de poursuites relatives à la criminalité transnationale maritime a augmenté et la désorganisation du financement des activités des organisations terroristes que celle-ci permet d'assurer est plus importante. De plus, le cadre juridique établi pour les États qui doivent faire face à de telles infractions est plus précis et conforme aux normes relatives aux droits de la personne. À titre d'exemple, l'intérêt des États Membres ne s'étant pas démenti, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime a élargi ses activités à la région de l'Asie du Sud-Est et aux Caraïbes.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 16.50 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de réforme en matière de prévention du crime et de justice pénale qui relèvent de la compétence de l'ONUDC et respectent les règles et normes internationales y relatives (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que l'Office a aidé deux autres pays à élaborer et à mettre en œuvre de tels projets de réforme.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

État plurinational de Bolivie : aider les détenues à se préparer à la vie après la prison

En Bolivie, les femmes représentent environ 8 % de la population carcérale. Les deux tiers des détenues sont incarcérées pour des infractions non violentes, le plus souvent liées au microtrafic de drogues. La plupart des

anciennes détenues sont issues de milieux socioéconomiques modestes et ont un faible niveau d’instruction. Elles doivent de surcroît tenir le rôle de principal, voire d’unique, soutien de famille. Elles peuvent donc facilement récidiver si elles ne disposent pas d’une source de revenus réguliers et suffisants. Il est donc essentiel de les aider à se préparer au retour dans la société afin de prévenir la récidive.

En 2018, l’ONUDC a lancé en Bolivie un projet de réadaptation des détenues, qui a permis à 50 femmes détenues dans deux prisons de suivre une formation dans le secteur de la construction, afin de les aider à se bâtir un nouvel avenir après leur libération. À la différence des secteurs traditionnellement à prédominance féminine et à faible rémunération, tels que la couture, les services domestiques et le secteur alimentaire, le secteur bolivien de la construction est un secteur en croissance, qui offre de nombreux emplois d’ouvrière qualifiée dans divers corps de métier (tels le bâtiment, la métallurgie, la plomberie, les travaux d’électricité et la menuiserie) et une rémunération supérieure au salaire minimum (25 % de plus en moyenne).

Une réponse adaptée à la situation

Il convient de faire prendre conscience aux décideurs et aux professionnels de la justice pénale de la nécessité de mettre en place, en milieu carcéral, des activités de réadaptation destinées à aider les détenus à se réinsérer en leur offrant de véritables possibilités de trouver un emploi après leur libération, ce qui contribue à prévenir la récidive. Dans l’exemple donné plus haut, l’Office s’est efforcé de briser les stéréotypes fondés sur le genre concernant les activités menées par les femmes en prison (telles que la couture) et de trouver de nouveaux débouchés dans des secteurs tels que la construction, qui est en plein essor et en demande d’ouvrières qualifiées, fonctions que pourraient exercer les ex-détenues.

Pour compléter la formation professionnelle, l’Office met au point d’autres activités, qui devraient permettre aux femmes d’améliorer leurs qualités relationnelles et leur estime de soi et de se rapprocher des prestataires de services locaux, ce qui facilitera davantage leur réadaptation à leur sortie de prison.

Pour 2020, l’Office sensibilisera donc à la nécessité de mettre au point des activités de réadaptation en milieu carcéral en tenant compte des besoins individuels et des possibilités d’emploi et, à cet effet, s’inspirera de sa *Feuille de route pour l’élaboration de programmes de réadaptation en milieu carcéral*, publiée récemment. Il s’attachera à reproduire ce projet dans d’autres établissements pénitentiaires boliviens. De plus, six détenues et quatre agents de l’administration pénitentiaire feront fonction de « duplicateurs » et formeront d’autres détenues dans les années à venir, de manière à inscrire ainsi le projet dans la durée.

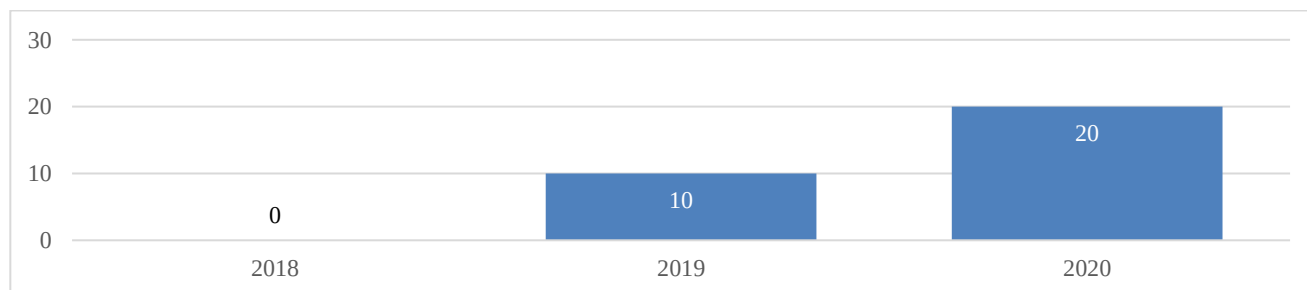
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l’augmentation du potentiel de rémunération pour les femmes qui ont été formées et l’amélioration des conditions de vie des anciennes détenues et de leur famille.

Concrètement, si le résultat est atteint, le nombre de détenues occupant un emploi bien rémunéré après leur libération augmentera, comme le montre la figure ci-après. Ce résultat sera maintenu grâce à la formation d’une équipe de formateurs principaux, qui pourront continuer de soutenir les programmes de formation professionnelle dans des prisons boliviennes après la fin du projet de l’ONUDC.

S’il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l’objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de détenues ayant suivi une formation et trouvé un emploi après leur libération



- 16.51 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : [65/228](#), annexe, concernant les Stratégies et mesures concrètes types actualisées relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale ; [67/187](#) relative aux Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale ; [69/194](#) sur les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale ; [70/174](#), annexe, relative à la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public ; [70/175](#) sur l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider l'ONUDC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 16.52 On trouvera dans le tableau 16.5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué ou devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produit quantifié				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	2	1	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	1	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	40	40	40	40
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 16.53 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique par le fait qu'un rapport supplémentaire a été établi pour la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale : la version finale du rapport du Secrétaire général sur les conclusions de la réunion du groupe d'experts sur la justice réparatrice en matière pénale a été établie après la période de planification des activités pour 2018, les ressources extrabudgétaires n'étant devenues disponibles qu'alors.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 16.54 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation tient à l'augmentation du nombre de rapports qui seront établis à l'intention de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du nombre de documents de travail qui seront élaborés à l'intention du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en raison du calendrier de la publication en 2020 des rapports destinés au Congrès, y compris le rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et l'application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort.
- 16.55 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation est due à l'augmentation des ces services pour les réunions ayant trait au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale prévu en 2020, organisées tous les cinq ans.



Sous-programme 6

Étude, analyse des tendances et criminalistique

1. Objectif

- 16.56 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'approfondir la connaissance des tendances concernant les drogues et la criminalité aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 16.57 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives : prévoir, prévenir et protéger

Ces dernières années, plus de 800 substances psychoactives pouvant avoir des effets nocifs sont apparues sur les marchés internationaux des drogues. Plusieurs d'entre elles sont à l'origine d'admissions dans les services des urgences et ont entraîné des hospitalisations et des décès. Certaines sont mises en cause dans la crise des surdoses d'opioïdes en cours qui, d'après le *Rapport mondial sur les drogues 2018*, aurait coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes en Amérique du Nord et dans une partie de l'Europe et représente une menace pour les pays d'Afrique et d'Asie. Le Système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives, que l'ONUDC a mis en place en 2013 pour garantir le partage, dans les meilleurs délais et à l'échelle mondiale, des informations relatives aux substances potentiellement dangereuses de manière à protéger la santé et le bien-être des personnes et à réduire les coûts sociaux et économiques connexes, relie aujourd'hui 117 pays. L'actualité de l'information fournie et le fait que le Système permet de suivre l'évolution des tendances du marché et d'avoir accès 24 heures sur 24 à des dizaines de milliers de données ont facilité l'action menée aux plans national, régional et international en vue de mieux comprendre ce phénomène, d'élaborer des stratégies efficaces pour le combattre et de réduire les possibilités de se procurer ces substances, notamment par la fourniture d'un soutien adapté aux services nationaux de répression et de criminalistique.

En 2018, l'Office a intégré une nouvelle fonctionnalité dans le Système d'alerte précoce, qui permet de surveiller à l'échelle mondiale les hospitalisations et les décès causés par des substances potentiellement dangereuses.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont donné aux pays les moyens de dresser, pour la première fois, la liste des substances les plus nocives. Il s'agit d'une première étape vers l'exécution de stratégies adaptées de réduction de l'offre, de prévention et de traitement visant à protéger les générations futures contre les effets nocifs sur la santé et la société associés à la consommation de telles substances.

Dans la pratique, en 2018, 12 substances, y compris des opioïdes de synthèse puissants et des agonistes des récepteurs cannabinoïdes de synthèse ont été placés sous contrôle international car leur consommation a entraîné des hospitalisations et des décès.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 16.58 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration de l'accès à des connaissances approfondies en vue de l'élaboration de stratégies répondant aux problèmes nouveaux ou connus en matière de drogues et de criminalité (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de références faites, dans des publications de recherche, à des données ou documents produits par l'Office. La cible cumulative de 2 600 références (1 800 en 2018) devrait en effet être atteinte d'ici à la fin de 2019. De plus, dans la pratique, le pourcentage d'évaluations positives de l'intérêt et de l'utilité des travaux de recherche au regard de l'élaboration de mesures stratégiques a augmenté, passant de 70 % au cours de l'exercice biennal précédent à 72 %, d'après une évaluation s'appuyant sur un questionnaire en ligne. D'après les résultats de deux évaluations indépendantes de l'intérêt et de l'utilité de ces travaux de l'Office menées en 2017 et 2018, 83 % des personnes interrogées ont estimé utiles les rapports de recherche mondiaux et 79 % ont jugé utiles les données statistiques publiées par l'Office.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Estimation du nombre de victimes cachées de la traite des personnes

Depuis de nombreuses années, la communauté internationale recherche un moyen de se faire une idée précise du nombre de victimes de la traite. Cette recherche bénéficie d'un nouvel élan depuis l'adoption des objectifs de développement durable, dont trois font expressément mention de la traite des personnes.

Jusqu'en 2018, l'ONUDC obtenait des données sur les victimes connues de la traite des personnes auprès de sources nationales officielles, y compris dans le secteur de la justice pénale, et les faisait paraître dans le *Rapport mondial sur la traite des personnes*. Comme suite aux recommandations visant à ce que la recherche mondiale corresponde davantage aux besoins du terrain, l'ONUDC a élaboré des stratégies de recherche qui permettront aux États Membres de procéder à des estimations au niveau national et de prendre les mesures appropriées.

Une réponse adaptée à la situation

Il est malaisé d'évaluer l'ampleur des phénomènes cachés, les victimes connues ne donnant qu'un aperçu de la situation. Par exemple, d'après les résultats d'une étude pilote que l'Office a réalisée dans un pays, il y aurait cinq victimes cachées pour chaque victime connue. En conséquence, de très nombreuses victimes non connues ne pourront faire valoir leurs droits ni avoir accès à l'aide et à la protection qu'elles devraient obtenir. Compte tenu des différentes formes que prend la traite des personnes, le nombre de victimes cachées diffère d'un pays à l'autre.

Pour 2020, l'Office élaborera donc des normes sur l'évaluation de l'ampleur de la traite des personnes, en s'appuyant sur les résultats de l'étude pilote, et aidera quatre autres pays à les appliquer.

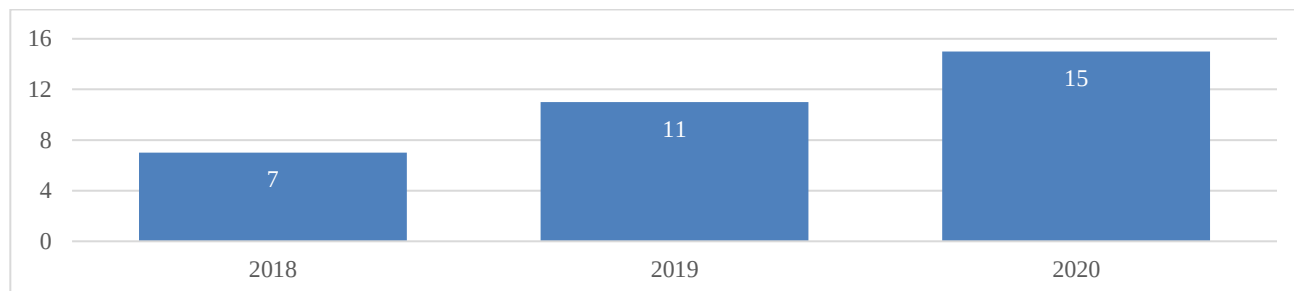
Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir permettre de donner des chiffres fiables et comparables pour évaluer l'ampleur du phénomène de la traite des personnes.

Concrètement, si le résultat est atteint, un plus grand nombre de pays (15 au total) fourniront une estimation du nombre de victimes de la traite en s'appuyant sur des méthodes cohérentes et des sources communes, comme le montre la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de pays ayant fourni une évaluation de l'ampleur du phénomène de la traite des personnes, y compris des victimes non signalées



- 16.59 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme en matière de recherche, d'élaboration de normes et de renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine des drogues, notamment en ce qui concerne le suivi, à l'échelle mondiale, de l'évolution de la situation, les effets des stupéfiants sur la santé et les mesures prises, sont définies dans les résolutions suivantes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social : 834 (IX) relative au Laboratoire des Nations Unies pour les stupéfiants, 1395 (XIV) relative à l'assistance technique pour la lutte contre l'abus des stupéfiants, [45/179](#) relative au renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies, [48/12](#) relative aux mesures visant à renforcer la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes, [49/168](#) relative à l'action internationale contre la production illicite et le trafic des drogues et la toxicomanie, [S-20/2](#) et [S-20/4](#) A concernant la Déclaration politique et le Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, [67/193](#), [69/201](#), [70/182](#) et [71/211](#) relatives à la coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, [S-30/1](#) intitulée « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », [72/197](#) concernant la promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques, et [72/198](#) relative à la coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, adoptées par l'Assemblée ; 1992/29 relative aux mesures visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs et essentiels aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 1993/40 sur l'application de ces mesures et 2001/14 sur la prévention du détournement des précurseurs utilisés pour la fabrication illicite de drogues synthétiques, adoptées par le Conseil. Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme en matière de recherche relative à la prévention du crime et à la justice pénale, sont définies dans les résolutions suivantes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social : [46/152](#) relative à l'élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale, [56/119](#) concernant les rôle, les fonctions, la périodicité et la durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, et [64/293](#) relative au Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, adoptées par l'Assemblée ; 1984/48 concernant la prévention du crime et la justice criminelle dans le contexte du développement, [2013/37](#) consacrée à l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques et [2013/40](#) relative aux mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages protégées, adoptées par le Conseil. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider l'ONUDDC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 16.60 On trouvera dans le tableau 16.6 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.6

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	10	10
Publications (nombre de publications)	10	10	9	10
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	14	14	14	14
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 16.61 S'agissant du nombre de publications, la variation s'explique par les publications de recherche sur le contrôle des drogues et la prévention du crime, le prochain *Rapport mondial sur la traite des personnes*, établi tous les deux ans, devant être publié en 2020.



Sous-programme 7

Appui en matière de politiques

1. Objectif

- 16.62 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la réforme institutionnelle et de renforcer les politiques et les mesures concrètes adoptées par les États Membres en matière de contrôle des drogues, de prévention du crime et de justice pénale.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 16.63 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains : sensibiliser pour prévenir la traite

La traite des personnes est un commerce lucratif qui rapporte plusieurs millions de dollars au crime organisé et touche tous les pays du monde, qu'ils soient le lieu d'origine, de transit ou de destination ou les trois à la fois.

Le transport aérien, fréquemment utilisé par les trafiquants, joue logiquement un rôle important dans la prévention et la détection. En 2018, l'ONUDC a collaboré avec le secteur de l'aviation en vue d'aider celui-ci à lutter contre la traite dans le cadre de la Campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains, en partenariat avec Airline Ambassadors International et l'Association du transport aérien international (IATA), dont les membres représentent plus de 80 % de la circulation aérienne mondiale. Plusieurs compagnies aériennes se sont jointes à la Campagne Cœur bleu et se sont engagées à sensibiliser le public à la traite des personnes au moyen d'émissions, de magazines mis à disposition dans les avions, de publications sur des sites Web et des médias sociaux et de supports de communication placés dans les terminaux des aéroports et aux guichets.



Message vidéo de Mira Sorvino, actrice et ambassadrice de bonne volonté de l'ONUDC concernant la lutte mondiale contre la traite des êtres humains, diffusé à la soixante-quatorzième réunion annuelle de l'IATA, qui marque également le Sommet mondial du transport aérien, tenue à Sydney, en juin 2018. Source : ONUDC

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à mieux sensibiliser des milliers de passagers à la traite des personnes.

Dans la pratique, un plus grand nombre de compagnies aériennes ont publié des articles sur la traite des personnes et la Campagne Cœur bleu dans les magazines mis à la disposition des passagers. En 2018, Aeroméxico, Brussels Airlines et la compagnie équatorienne TAME se sont joints à la Campagne.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 16.64 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la consolidation, au moyen de partenariats avec les organismes compétents de la société civile, des moyens dont disposent les États Membres pour appliquer les normes, règles et conventions internationales relevant du mandat de l'Office (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'accords de partenariat et de financement, d'un montant total de 613,9 millions de dollars, conclus avec des gouvernements, des fondations, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes de la société civile compétents et des organismes du secteur privé. Ainsi, comme indiqué ci-dessus, dans le cadre de son partenariat avec l'IATA et les compagnies aériennes affiliées à celle-ci, l'ONUDC est résolu à s'attaquer aux problèmes de plus en plus complexes et aux nouvelles menaces auxquels le monde fait face aujourd'hui en ce qui concerne la traite des personnes.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics au service de sociétés plus sûres, plus ouvertes et plus résilientes

Ces dernières années, il est apparu que le manque de cohérence des politiques en ce qui concerne les questions liées aux drogues, à la criminalité, notamment à la corruption, et à l'extrémisme violent était problématique, ce dont les États Membres sont convenus dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Pour ne pas nuire aux efforts déployés à l'échelle nationale, il faut tenir compte des effets positifs éventuels des initiatives intersectorielles sur les progrès généraux accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

En 2018, partant du constat que les stratégies faisant intervenir l'ensemble des services de l'État n'étaient pas transposées à grande échelle, l'ONUDC a participé, en Ouzbékistan, à une mission conjointe de la Banque mondiale et de l'ONU ayant pour objet d'intégrer et d'accélérer la concrétisation du Programme 2030 et d'apporter, à cet égard, un appui en matière de politiques. Il codirigeait, à cette occasion, l'équipe travaillant sur la gouvernance et la corruption. La mission, effectuée à l'invitation du Gouvernement ouzbek, faisait fond sur la stratégie d'action nationale pour la période 2017-2021. Le sous-programme servant de cadre de coordination générale, l'ONUDC a contribué à l'évaluation du programme national de réforme de la gouvernance et formulé des recommandations sur les mécanismes de transparence, l'intégrité de la justice et la réforme de la fonction publique. En particulier, dans le rapport final, il a recommandé de renforcer l'institut de recherches législatives et parlementaires, afin que tous les projets de loi soient examinés, dans la perspective de prévenir la corruption et que le Parlement puisse s'attacher à réduire les chevauchements, à accroître les retombées sectorielles positives et à supprimer les incohérences internes. D'autres recommandations portaient sur l'introduction de systèmes de justice en ligne et la répartition des responsabilités entre les procureurs et les enquêteurs du Bureau du Procureur général. Chacune de ces recommandations devrait améliorer l'accès à la justice et contribuer à ce que les ressources ne soient pas détournées et ne sortent pas du pays.

Une réponse adaptée à la situation

Il convient que les équipes de l'ONUDC intervenant dans tel ou tel domaine conjuguent leurs efforts et adoptent une stratégie commune pour aider le Gouvernement ouzbek à mettre en œuvre le Programme 2030, dont la stratégie d'action nationale pour 2017-2021 s'est fait l'écho.

En réponse, en 2020, il est prévu d'élargir la modalité d'appui intégré aux politiques et aux programmes en organisant des stages de formation et des exercices de renforcement des connaissances au sujet des questions visées ci-dessus à l'intention des interlocuteurs gouvernementaux et d'autres parties prenantes. En outre, l'ONUDC analysera, de concert avec les administrations locales, les difficultés propres à certains contextes en ce qui concerne la sécurité et la gouvernance et les aidera à élaborer et à exécuter des programmes adaptés pour y faire face, l'accent étant mis sur le règlement des questions liées à l'urbanisation.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir l'amélioration de la transparence de la gouvernance au moyen de dispositifs de contrôle globaux et d'une stratégie en matière de gouvernance de la sécurité qui permettra de rendre les villes plus sûres, plus inclusives et plus résilientes.

Concrètement, si le résultat est atteint, des villes adopteront des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble des services de l'État afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent, comme le montre la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Les villes ont une faible capacité d'élaborer des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent	Les villes ont amélioré leur capacité d'élaborer des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent	Les villes adoptent des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent

- 16.65 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions suivantes : résolutions [65/227](#) (Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique), [69/195](#) (L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015) et [71/243](#) (Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies) de l'Assemblée générale ; résolutions 1999/30 (Examen du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : renforcement du mécanisme des Nations Unies en vue du contrôle international des drogues dans le cadre des traités existants relatifs au contrôle international des drogues et conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies) et 2009/23 (Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) du Conseil économique et social. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution [73/183](#) (Renforcer le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030) de l'Assemblée. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider l'ONUDC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 16.66 On trouvera dans le tableau 16.7 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.7

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	—	5	30
Produits non quantifiés				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 16.67 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique principalement par la tenue, en 2020, de nouveaux séminaires, ateliers et activités de formation sur la participation effective des organisations de la société civile aux examens de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et par l'organisation de nouveaux ateliers et activités de formation sur l'intégration des objectifs de développement durable n^{os} 3, 5 et 16 aux plans nationaux de développement, les destinataires de telles activités demandant davantage de formation, d'informations et d'appui concernant ces questions.



Sous-programme 8

Coopération technique et appui opérationnel

1. Objectif

- 16.68 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les programmes de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme exécutés par les États Membres.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 16.69 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 3, qui consiste à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Les progrès accomplis aideront à renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants.
- 16.70 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- 16.71 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales, à renforcer les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, à mettre un terme à la violence contre les enfants, à promouvoir l'état de droit, à lutter contre la criminalité organisée et à réduire la corruption.
- 16.72 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à renforcer efficacement les capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Sahel : mieux coopérer pour lutter contre la criminalité et le terrorisme

Le programme régional pour l'Afrique de l'Ouest, l'un des 20 programmes de pays et programmes régionaux mis en œuvre en 2018, a pour objet d'aider les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) à lutter contre les drogues et la criminalité. Il a été convenu qu'il incombait à la fois aux pays de la région et à la communauté internationale d'améliorer les conditions de sécurité régnant au Sahel, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans sa résolution 2391 (2017), dans laquelle il a salué la création de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Malgré les nombreuses difficultés et menaces, les gouvernements des pays de la région restent résolus à améliorer leurs mesures communes visant à lutter contre le trafic, la criminalité organisée et le terrorisme et coopèrent de plus en plus entre eux, sur le plan bilatéral et dans le cadre du G5 Sahel. Dans le droit fil de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l'ONUSC a noué un partenariat étroit et stratégique avec les États membres du G5 Sahel et le secrétariat du Groupe.



Les dirigeants réunis lors du deuxième sommet ordinaire des chefs d'État des pays du G5 Sahel. .Source : ONUSC

En 2018, l'ONUSC a appuyé la mise en place de la composante Police de la Force conjointe en offrant aux pays de la région du Sahel des conseils d'ordre juridique et institutionnel à ce sujet, en facilitant les négociations multilatérales entre les États membres du G5 Sahel et en contribuant à l'évaluation des besoins pour la mise en service de la composante. Dans le cadre de la mission de la composante consistant à veiller à ce que l'appareil judiciaire donne une suite appropriée aux cas de criminalité organisée et de terrorisme révélés par la Force conjointe, des unités judiciaires spécialisées ont été créées ou désignées par les pays de la région, le dernier en date étant le Tchad, en août 2018. L'ONUSC a également aidé le G5 Sahel à élaborer, dès le début du projet, des dispositifs permettant aux services de répression de coopérer, notamment la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel, et a contribué à la conception du cadre juridique, du matériel de communication et du logiciel relatifs à la Plateforme. Celle-ci est coordonnée par une « antenne » régionale à Nouakchott et compte des « antennes » nationales dans chacun des États membres du G5 Sahel, qui échangent des renseignements en s'appuyant sur les bases de données des services de répression.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de renforcer la coopération entre les services de répression du Sahel.

Dans la pratique, des pays utilisent le nouveau matériel de communication et le nouveau service de messagerie cryptée pour communiquer des informations opérationnelles sur des suspects à la Plateforme de coopération en matière de sécurité. Ainsi, le bureau central de lutte contre les stupéfiants de Mauritanie a pu arrêter un national malien qui importait régulièrement des drogues à Nouakchott, grâce aux enquêtes menées à la suite de la saisie, à Bamako en janvier 2018, de 100 kilogrammes de chanvre indien destinés à la Mauritanie.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 16.73 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'intensification de la coopération, tant entre les États Membres et les entités et partenaires régionaux qu'en leur sein, aux fins de la lutte contre les drogues et la criminalité (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste la participation de 115 pays à des programmes intégrés exécutés sur le terrain. Ces pays ont lancé de nouvelles mesures de lutte contre les drogues et la criminalité dans le cadre des programmes régionaux et des programmes de pays, qui ont tous été adaptés aux besoins et à la situation des États Membres participants.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

De la culture de l'opium à la culture du café au Myanmar

L'ONUDC appuie les États Membres dans leur lutte contre la culture et la production de drogues au moyen de programmes intégrés, menés aux niveaux national, régional et mondial, qui favorisent le développement alternatif et les moyens de subsistance durables dans des pays comme l'Afghanistan, la Bolivie, la Colombie et le Pérou et dans la région de l'Asie et du Pacifique. Dans ce contexte, l'ONUDC a notamment coopéré avec le Gouvernement du Myanmar.

De 2012 à 2018, l'Office a aidé le Gouvernement du Myanmar à appliquer les dispositions de l'accord de cessez-le-feu conclu en 2012 en exécutant des projets de développement alternatif dans le sud de l'État shan, où sont concentrées 90 % des cultures de pavot à opium du pays. Dans 55 villages de l'État shan, il a aidé les agriculteurs à mettre en œuvre une stratégie à long terme, qui consiste à appuyer le passage de la production d'opium à des cultures marchandes permanentes et durables à forte valeur, telles que le café, tout en promouvant le respect de l'environnement et de l'égalité des genres. La première récolte de café a été plantée en 2014 et la coopérative Green Gold, qui comprend 968 agriculteurs membres, dont 18 % sont des femmes, a été créée en 2015.

Une réponse adaptée à la situation

Il convient de veiller à la viabilité du programme et de garantir l'accès au marché. Grâce à la coopérative, les agriculteurs ont été intégrés plus directement aux chaînes logistiques et ont accru leur pouvoir de négociation sur la base de conditions équitables. À ce jour, le projet a permis de créer des liens forts avec le marché au moyen d'un accord de cinq ans signé avec une société française de café haut de gamme, qui achètera la totalité du café produit par les membres de la coopérative à un prix supérieur au prix du marché, jusqu'en 2022. En dépit de la courte durée du projet, 42 % des agriculteurs ont déjà abandonné la culture illicite du pavot à opium. La première cargaison de café a été exportée en octobre 2018.

En réponse, en 2020, l'objectif premier du projet sera que le café produit soit certifié comme étant issu du commerce équitable et de l'agriculture biologique. En plus d'intensifier le passage de la culture illicite du pavot à opium à des cultures marchandes pérennes, l'ONUDC prévoit d'élargir les zones consacrées à la culture du café et au reboisement. Outre qu'il favorise l'utilisation et la gestion durables du bois d'œuvre, le reboisement permet de fournir, dans le respect de l'environnement, l'ombre nécessaire aux jeunes caféiers. L'ONUDC facilitera également la délivrance de titres de propriété foncière et la certification des forêts communautaires afin que les agriculteurs puissent obtenir un crédit auprès des banques, qui exigent des titres de propriété foncière comme garanties.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir réduire la dépendance à l'égard des cultures illicites ainsi qu'aider à améliorer les conditions de sécurité et à favoriser la paix dans les zones visées par le projet. L'accord de coopération conclu avec la société de café vise un marché mondial croissant dont les prix sont stables, en vue d'appuyer les zones couvertes par le projet qui sont actuellement utilisées pour des cultures illicites.

Concrètement, si le résultat est atteint, Green Gold deviendra le plus grand producteur de café du Myanmar et la culture illicite du pavot à opium diminuera dans la région visée par le projet.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Green Gold exporte sa première cargaison de café depuis le Myanmar (octobre 2018)	Green Gold obtient le label commerce équitable	Green Gold obtient le label agriculture biologique et devient le plus grand producteur de café du Myanmar

- 16.74 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans la résolution 2009/23 du Conseil économique et social sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider l'ONUDC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 16.75 On trouvera dans le tableau 16.8 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.8

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	20	20	20	22
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
E. Activités d'appui				
Sûreté et sécurité				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 16.76 S'agissant des projets exécutés sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation s'explique par l'intensification de la coopération technique et de l'appui apporté sur le terrain dans le cadre des programmes de pays et des programmes régionaux, due au fait que l'Office prévoit d'élargir ses activités et programmes au niveau des pays, à l'occasion de la mise en place des nouvelles équipes de pays des Nations Unies dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.



Sous-programme 9

Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

1. Objectif

- 16.77 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller à l'efficacité du fonctionnement des organes intergouvernementaux de l'ONU, lorsqu'ils traitent les questions relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, lorsqu'il s'acquitte de ses obligations conventionnelles consistant à encourager l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à vérifier qu'ils sont respectés en tous points, ainsi que du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, lorsqu'il endosse son rôle consultatif.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 16.78 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Améliorer l'accès des patients et des professionnels de la santé aux médicaments sous contrôle indispensables

Dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue de 2016, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1, annexe), la communauté internationale a admis qu'il importait de renforcer les capacités pour assurer une offre suffisante de substances placées sous contrôle international et destinées à des fins médicales et scientifiques, tout en en prévenant le détournement et l'abus.

Toujours en 2016, l'Organe international de contrôle des stupéfiants a lancé un projet d'apprentissage pour s'attaquer aux obstacles juridiques, réglementaires et culturels et au manque de capacité qui compromettaient la disponibilité de substances indispensables placées sous contrôle. Il a notamment mené une action de sensibilisation et de renforcement des capacités en proposant une formation aux autorités nationales compétentes, en élaborant des outils de formation en ligne et en encourageant le recours au Système international d'autorisation des importations et des exportations. Les deux premiers séminaires de formation régionaux, tenus en 2016, étaient destinés à 9 pays d'Afrique de l'Est et à 19 pays d'Asie du Sud et de l'Est et du Pacifique. En 2017, trois séminaires régionaux ont été organisés à l'intention de 29 pays d'Europe, de 9 pays et d'un territoire d'Océanie, et de 2 pays d'Amérique centrale.

En 2018, un séminaire de formation régional a été organisé à Dakar à l'intention des autorités nationales de 11 pays d'Afrique francophone, pour lequel tout le matériel de formation de l'Organe a été traduit en français. Toujours en 2018, des outils d'apprentissage en ligne ont été mis au point pour aider les États Membres à mieux respecter les trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Les six séminaires de formation régionaux qui ont eu lieu entre 2016 et 2018 ont permis de former plus de 180 fonctionnaires de 79 pays et territoires, représentant près de la moitié de la population mondiale. En outre, des séances de sensibilisation ont été tenues pour favoriser le dialogue entre les autorités, les organisations internationales et la société civile et améliorer l'accès aux opioïdes destinés à soulager la douleur ainsi qu'aux substances psychotropes destinées à traiter les troubles mentaux et neurologiques. Les séminaires et ateliers de formation ont été organisés en coopération avec l'OMS et l'ONUDC.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de renforcer la capacité des autorités nationales de garantir la disponibilité de médicaments essentiels.

Dans la pratique, un certain nombre de pays participants ont mieux respecté leurs obligations concernant la présentation de l'information : un pays a soumis des estimations et des évaluations concernant les stupéfiants et les substances psychotropes pour la première fois en sept ans, un pays a soumis des estimations concernant les stupéfiants pour la première fois en quatre ans, un autre a présenté pour 2019 de nouvelles estimations plus complètes et plus précises concernant les stupéfiants et un autre encore a soumis une évaluation actualisée des besoins en substances psychotropes pour la première fois en quatre ans. Un pays a présenté une évaluation des besoins relatifs aux substances psychotropes pour la première fois en 10 ans ainsi que ses toutes premières statistiques annuelles complètes sur ces substances. Deux pays ont soumis des statistiques trimestrielles sur le commerce de stupéfiants pour la première fois en six ans, ce qui dénote un renforcement de la capacité de surveillance puisque le commerce peut jouer un rôle notable en ce qui concerne la disponibilité des médicaments sous contrôle et l'accès à ceux-ci. Cette amélioration globale a été constatée dans les pays participants, renforçant



*Bien que les médicaments placés sous contrôle international, comme la morphine, soient indispensables au traitement de la douleur et aux soins palliatifs, les patients de nombreux pays n'y ont pas accès ; l'Organe international de contrôle des stupéfiants fournit un appui aux autorités pour faire en sorte que les besoins médicaux des patients soient satisfaits.
Source : Pixabay*

les chances des professionnels de la santé et des patients de ces pays d'avoir accès aux médicaments dont ils auront besoin en 2019.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 16.79 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la mise à la disposition de l'Organe international de contrôle des stupéfiants des moyens dont il a besoin pour veiller au respect et à l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les chiffres suivants : 100 % des décisions de l'Organe ont été mises en œuvre par le Secrétariat et 91,6 % des membres de l'Organe se sont déclarés pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels fournis par le Secrétariat.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit aux fins de la réalisation du Programme 2030 : retour à Kyoto en 2020 du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

En 2018, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a intensifié les préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Kyoto (Japon) en avril 2020, 50 ans après la tenue du quatrième Congrès dans cette même ville ; les participants à cette édition avaient été les premiers à adopter une déclaration, dans laquelle ils invitaient les gouvernements à prendre des mesures efficaces pour coordonner et intensifier leurs efforts de prévention du crime dans le cadre du développement économique et social.

Depuis 60 ans, le Secrétariat des organes directeurs prépare et organise les Congrès, qui rassemblent une vaste palette de décideurs et de praticiens dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, dont des parlementaires, des experts indépendants, des universitaires ainsi que des représentants de la société civile et des médias. Le quatorzième Congrès sera l'un des temps forts des réunions intergouvernementales qui se tiendront en 2020 avec l'appui que le Secrétariat fournira aux organes directeurs.

Une réponse adaptée à la situation

Pour l'édition de 2020, l'enjeu consiste à inscrire les travaux et les résultats du Congrès dans un cadre d'action mondial, en mettant le plus avant possible les possibilités qu'il offre aux pays de définir ensemble les politiques internationales et nationales en matière de prévention du crime et de justice pénale. Après l'adoption du Programme 2030 en 2015, le Secrétariat des organes directeurs a adressé aux États Membres des recommandations visant à élargir le thème de travail de la Commission et du Congrès, afin que ces derniers deviennent des organes essentiels à la mise en œuvre du Programme 2030 dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

En 2020, le Secrétariat des organes directeurs encouragera donc la participation au Congrès, y compris celle de représentants des États Membres au niveau ministériel, de parlementaires, d'experts indépendants, d'universitaires, de représentants de la société civile, notamment des jeunes, et des médias. Il favorisera également la tenue de débats ouverts à tous, en vue d'apporter une contribution de fond à la réalisation des objectifs du Programme 2030 par les États Membres. Pour que l'accent soit mis sur la manière dont le système de justice pénale peut contribuer à l'avènement de sociétés pacifiques et justes fondées sur une bonne gouvernance, conformément à l'objectif 16, le Secrétariat fournit des conseils et des documents d'information, notamment un guide de discussion sur les questions inscrites à l'ordre du jour et les thèmes des ateliers du Congrès. La transparence et le principe d'inclusion sont au centre des préparatifs et de la tenue des Congrès. Le Secrétariat administrera un site Web consacré au Congrès et des comptes sur les médias sociaux pour faciliter les échanges et les contributions des parties prenantes. En 2019, le Secrétariat organisera des réunions préparatoires régionales pour recueillir les points de vue et aider les États Membres, en tirant parti des préparatifs et de la tenue du quatorzième Congrès pour définir le rôle que le système de justice pénale peut jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable par les États Membres.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir la reconnaissance du fait que les travaux de la Commission et des Congrès peuvent guider la mise en œuvre du Programme 2030 dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États Membres seront plus nombreux à faire état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils auront consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation du Programme 2030, et notamment de l'objectif 16, l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives étant une condition indispensable au développement durable.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
50 % des États Membres font état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils ont consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation du Programme 2030, et notamment de l'objectif 16, l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives étant une condition indispensable au développement durable	60 % des États Membres font état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils ont consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation du Programme 2030, et notamment de l'objectif 16, l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives étant une condition indispensable au développement durable	70 % des États Membres font état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils ont consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation du Programme 2030, et notamment de l'objectif 16, l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives étant une condition indispensable au développement durable

- 16.80 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions et les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social suivantes : les résolutions de l'Assemblée générale 415 (V) sur le transfert des fonctions de la Commission internationale pénale et pénitentiaire, [S-20/2](#) intitulée « Déclaration politique », [45/179](#) sur le renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies, [S-30/1](#) intitulée « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », [72/196](#) sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique et [72/305](#) sur l'examen de l'application de la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social ; les résolutions du Conseil économique et social 1946/9 (I) sur la Commission des stupéfiants, 1966/1106 (XL) sur l'application de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, 1967/1196 (XLII) sur les dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, 1973/1775 (LIV) sur le maintien en vigueur des dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance

technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, 1974/1845 (LVI) sur la coopération dans le domaine de la répression en matière de drogue dans la région de l'Extrême-Orient, 1985/11 sur la coopération en vue de lutter contre le trafic illicite et l'abus des drogues dans la région africaine, 1987/34 sur la réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, 1990/30 sur l'institution d'une Réunion des chefs de services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe, 1991/38 sur le mandat de la Commission des stupéfiants, 1991/48 sur les dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, 1992/1 sur la création de la Commission de la prévention du crime et la justice pénale et 1992/22 sur l'application de la résolution [46/152](#) de l'Assemblée générale concernant les activités opérationnelles et la coordination dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, les décisions du Conseil économique et social 2017/236 intitulée « Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime » et 2017/241 sur les préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, devant se tenir en 2019. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans les résolutions suivantes : résolution [73/192](#) de l'Assemblée sur la coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue ; résolutions du Conseil [2018/15](#) intitulée « Renforcer le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », [2018/16](#) sur la suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et [2018/17](#) sur l'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider l'ONUDC dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 16.81 On trouvera dans le tableau 16.9 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.9

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	116	119	138	134
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	249	247	292	285
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	98	99	98	98
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	3	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	4	8	4
Publications (nombre de publications)	2	4	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	56	56	56	56
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 16.82 S'agissant des publications, l'écart s'explique par la révision des tableaux des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, des États Membres ayant demandé le reclassement de substances ; il a donc fallu établir deux publications de plus en 2018 en préparation des décisions d'inscription aux tableaux des trois conventions qui devraient intervenir en 2019 ou 2020.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

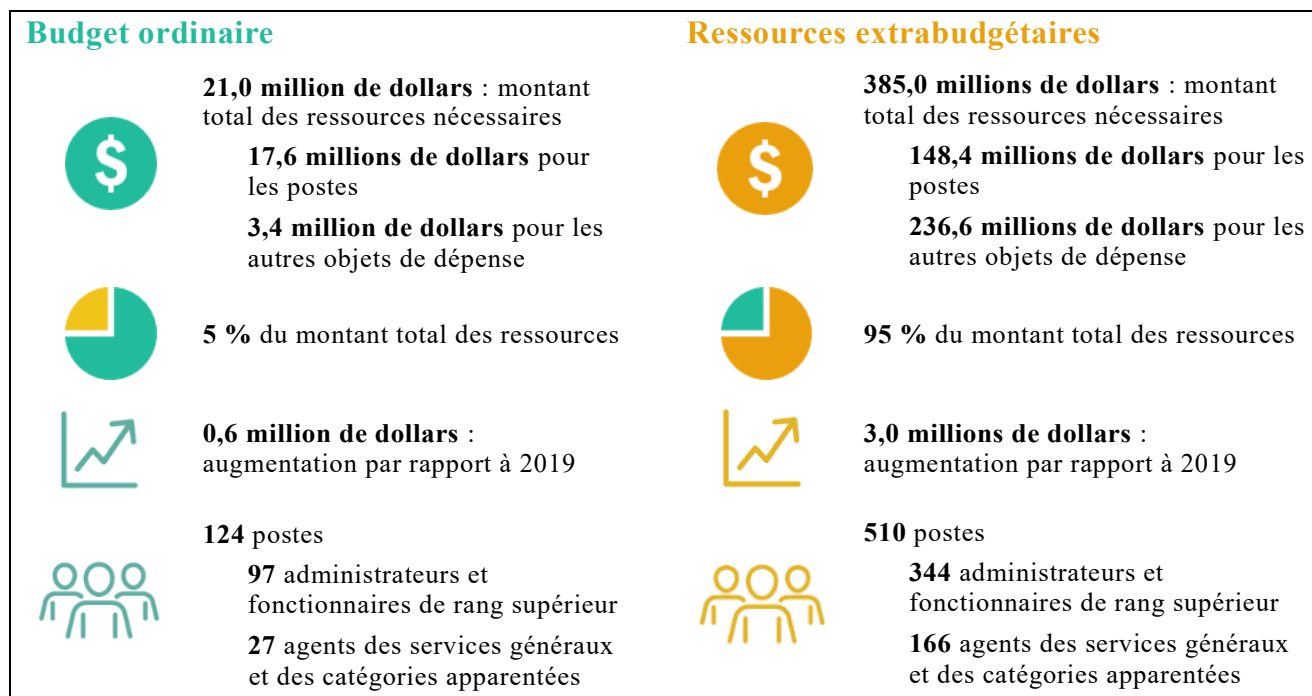
- 16.83 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique principalement par le fait que des activités de formation seront organisées à l'intention des autorités nationales de façon à les aider à renforcer l'application des traités relatifs au contrôle des drogues et à ménager un meilleur accès aux substances contrôlées à des fins médicales, tout en prévenant les risques de détournement et d'utilisation illicite, car un plus grand nombre d'États Membres ont demandé à bénéficier d'une aide en ce sens.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

- 16.84 On trouvera dans la figure 16.II et le tableau 16.10 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 16.II
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 16.10
Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)			2019 (estimations)			2019 (estimations)		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Ressources financières									
Organes directeurs	808,0	1 329,5	521,5	—	—	—	808,0	1 329,5	521,5
Direction exécutive et administration	804,5	804,5	—	3 554,0	3 988,0	434,0	4 358,5	4 792,5	434,0
Programme de travail									
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	2 877,7	2 877,7	—	121 358,7	123 269,1	1 910,4	124 236,4	126 146,8	1 910,4

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>		<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
			<i>Variation</i>						
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	737,4	737,4	–	113 104,1	119 759,6	6 655,5	113 841,5	120 497,0	6 655,5
3. Lutte contre la corruption	2 389,8	2 590,3	200,5	21 762,5	11 754,9	(10 007,6)	24 152,3	14 345,2	(9 807,1)
4. Prévention du terrorisme	1 321,3	1 321,3	–	14 377,0	13 603,2	(773,8)	15 698,3	14 924,5	(773,8)
5. Justice	1 275,1	1 275,1	–	44 160,2	45 945,6	1 785,4	45 435,3	47 220,7	1 785,4
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	2 904,0	2 904,0	–	27 399,9	31 693,2	4 293,3	30 303,9	34 597,2	4 293,3
7. Appui en matière de politiques	1 000,7	1 000,7	–	5 443,7	5 591,9	148,2	6 444,4	6 592,6	148,2
8. Coopération technique et appui opérationnel	590,7	590,7	–	10 809,0	9 746,6	(1 062,4)	11 399,7	10 337,3	(1 062,4)
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	5 206,2	5 075,6	(130,6)	1 823,5	1 984,7	161,2	7 029,7	7 060,3	30,6
Total partiel (programme de travail)	18 302,9	18 372,8	69,9	360 238,6	363 348,8	3 110,2	378 541,5	381 721,6	3 180,1
Appui au programme	520,3	520,3	–	18 195,3	17 690,5	(504,8)	18 715,6	18 210,8	(504,8)
Total	20 435,7	21 027,1	591,4	381 987,9	385 027,3	3 039,4	402 423,6	406 054,4	3 630,8

Postes

Direction exécutive et administration	4	4	–	18	18	–	22	22	–
Programme de travail									
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	18	18	–	103	103	–	121	121	–
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	4	4	–	25	25	–	29	29	–
3. Lutte contre la corruption	18	18	–	38	38	–	56	56	–
4. Prévention du terrorisme	8	8	–	24	24	–	32	32	–
5. Justice	8	8	–	33	33	–	41	41	–
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	18	17	(1)	73	73	–	91	90	(1)
7. Appui en matière de politiques	6	6	–	27	27	–	33	33	–

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)		2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
8. Coopération technique et appui opérationnel	4	4	–	61	61	–	65	65	–
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	37	37	–	8	8	–	45	45	–
Total partiel (programme de travail)	121	120	(1)	410	410		535	534	(1)
Appui au programme	–	–	–	100	100	–	100	100	–
Total	125	124	(1)	510	510		635	634	(1)

Note : Les postes extrabudgétaires englobent les postes qui, depuis décembre 2018, sont administrés par l'ONUDC et financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales. S'y ajoutent, depuis janvier 2019, 1 416 postes pourvus localement (46 administrateurs recrutés sur le plan national, 85 agents locaux et 1 285 vacataires) dans les bureaux extérieurs et administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour le compte de l'Office. Bon nombre de ces postes sont des postes temporaires, dont la classe et le nombre varient fréquemment.

Budget ordinaire : vue d'ensemble

16.85 On trouvera dans les tableaux 16.11 et 16.12 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Les ressources proposées font apparaître une augmentation nette qui tient principalement aux ressources supplémentaires nécessaires pour la tenue du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2020. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 16.11

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changement					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Organes directeurs	683,6	808,0	(144,5)	666,0	–	521,5	64,5	1 329,5	21,6	1 351,1
Direction exécutive et administration	835,7	804,5	–	–	–	–	–	804,5	37,3	841,8

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changement					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Programme de travail	19 446,5	18 302,9	69,9	–	–	69,9	0,4	18 372,8	1 333,6	19 706,4
Appui aux programmes	508,1	520,3	–	–	–	–	–	520,3	9,0	529,3
Total	21 473,8	20 435,7	(74,6)	666,0		591,4	2,9	21 027,1	1 401,5	22 428,6
Grandes catégories de dépenses										
Postes	19 069,3	17 475,0	200,5	–	(49,4)	151,1	0,9	17 626,1	1 345,0	18 971,1
Autres objets de dépense	2 404,5	2 960,7	(275,1)	666,0	49,4	440,3	14,9	3 401,0	56,5	3 457,5
Total	21 473,8	20 435,7	(74,6)	666,0	–	591,4	2,9	21 027,1	1 401,5	22 428,6

Tableau 16.12
Évolution des postes permanents, par catégorie

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	1	—
D-2	3	—	—	—	3	—
D-1	7	—	—	1	8	1
P-5	14	—	—	—	14	—
P-4	33	—	—	(1)	32	(1)
P-3	26	—	—	—	26	—
P-2/1	13	—	—	—	13	—
Total partiel	97		—	—	97	—
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	3	—	—	—	3	—
Autres classes	25		—	(1)	24	(1)
Total partiel	28	—	—	(1)	27	(1)
Total	125	—	—	(1)	124	(1)

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.

Abréviation : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

Organes directeurs

- 16.86 Le montant des ressources proposées au titre de cette composante permettrait de couvrir les dépenses relatives aux organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont l'Office doit

assurer le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par les résolutions 41/176, 42/25 (sect. VI) et 43/217 (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée. Des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et les ressources correspondantes demandées au titre du budget ordinaire figurent dans les tableaux 16.13 et 16.14.

Tableau 16.13
Organes directeurs

	Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
			Gouvernements	Experts	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolution 1992/1 du Conseil économique et social	La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est un organe technique du Conseil économique et social. Elle est le principal organe directeur de l'ONU dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale, et fait fonction d'organe préparatoire des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Outre son rôle d'organe directeur du programme de lutte contre le crime de l'ONUDC, elle est autorisée à approuver le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.	40	– 2 : vingt-neuvième et trentième sessions	50,7	50,7
Commission des stupéfiants et organes subsidiaires	Résolutions 9 (I) et 1999/30 du Conseil économique et social	La Commission des stupéfiants est le principal organe directeur de l'ONU pour le contrôle international des drogues et s'acquitte de mandats découlant de traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Elle est autorisée à approuver le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Le Conseil économique et social a créé des organes subsidiaires de la Commission chargés de coordonner les mécanismes de coopération en matière de détection et de répression des infractions liées à la drogue au niveau régional. Il s'agit : a) de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, qui compte 23 représentants ; b) des réunions régionales des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues	53	– 2 : soixante-troisième et soixante-quatrième sessions	146,6	146,6

Titre IV Coopération internationale pour le développement

			Composition		Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
			Gouvernements	Experts	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
		pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique et l'Europe, auxquelles participent les membres des commissions régionales concernées.				
Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Décisions 2009/251 et 2017/236 du Conseil économique et social	Le groupe de travail intergouvernemental a été créé afin d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC. Il joue un rôle important dans l'élaboration des décisions et des activités de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans plusieurs domaines fondamentaux, notamment concernant les questions stratégiques et budgétaires, les programmes de l'ONUDC et sa situation financière, l'évaluation et le contrôle, et l'amélioration des méthodes de travail des Commissions.		1 : cinquième mandat, au cours duquel le groupe a tenu 1 réunion formelle et 10 réunions informelles		
Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolutions 46/152, 56/119 et 73/184 de l'Assemblée générale	Le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale permet : a) l'échange de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines ; b) l'échange de données tirées de l'expérience dans les domaines de la recherche, du droit et de l'élaboration de politiques ; c) le recensement des tendances et questions nouvelles dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale ; d) l'apport d'avis et d'observations sur certaines questions soumises par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; e) la formulation, à l'intention de la Commission, de suggestions concernant les questions à inscrire au programme de travail.	193	– 1 : quatorzième session	144,5	666,0
Organe international de contrôle des stupéfiants	Résolution 1774 (XVII) de l'Assemblée générale ; résolutions 1966/1106 (XL) et 1967/1196 (XLII) du	L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe conventionnel quasi judiciaire chargé d'encourager et d'aider les gouvernements à respecter les dispositions des trois traités internationaux en matière de contrôle des drogues (Convention	13	3 : cent-vingt-septième, cent-vingt-huitième et cent-vingt-	466,2	466,2

<i>Mandat</i>	<i>Description</i>	<i>Composition</i>		<i>Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)</i>	
		<i>Gouvernements</i>	<i>Experts</i>	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Conseil économique et social ; article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972.	unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, Convention sur les substances psychotropes de 1971 et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes), ainsi que d'évaluer et de contrôler la mesure dans laquelle ces dispositions sont respectées. Il évalue les activités relatives au contrôle des drogues menées sur les plans national et international, engage et entretient un dialogue permanent avec les gouvernements, dispense des formations techniques et publie annuellement divers rapports techniques en application des conventions précitées. Tout pays qui refuserait de coopérer avec l'Organe de contrôle ou agirait de manière à compromettre les objectifs des conventions s'exposerait aux mesures prévues à l'article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, à l'article 19 de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et à l'article 22 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. L'Organe examine continuellement le fonctionnement du régime international de contrôle des drogues, met en évidence d'éventuelles lacunes dans son application par les gouvernements qui sont parties aux trois grandes conventions et formule des recommandations à l'intention des organismes nationaux de lutte contre la drogue et des organisations internationales et régionales intéressées afin qu'ils prennent de nouvelles mesures. Ces recommandations, qui ont pour but d'aider les gouvernements à s'acquitter pleinement de leurs obligations conventionnelles et de renforcer le régime international de contrôle des drogues, figurent dans le rapport annuel de l'Organe en vue de leur diffusion auprès de tous les	neuvième sessions			

Titre IV Coopération internationale pour le développement

			Composition		Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
			Gouvernements	Experts	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
		gouvernements. L'Organe élabore en outre un rapport annuel sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et deux publications techniques annuelles, l'une sur les stupéfiants et l'autre sur les substances psychotropes.				
Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	Résolutions 55/25 et 55/255 de l'Assemblée générale ; article 32 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ; article 3 du règlement intérieur de la Conférence.	La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été instituée pour améliorer la capacité des États parties à combattre la criminalité transnationale et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention et des protocoles s'y rapportant. Au fil des ans, la Conférence a créé, dans cet ordre chronologique, les groupes de travail suivants afin qu'ils l'aident à promouvoir et examiner l'application de la Convention et des protocoles s'y rapportant : le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique ; le Groupe de travail sur la coopération internationale ; le Groupe de travail sur la traite des personnes ; le Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants ; le Groupe de travail sur les armes à feu ; la Réunion intergouvernementale à composition non limitée chargée d'étudier toutes les options envisageables pour un mécanisme approprié et efficace d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant.	189	1 : dixième session		
Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et organes subsidiaires	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale ; article 63 de la Convention des Nations Unies contre la corruption ; article 3 du	La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été instituée pour améliorer la capacité des États parties à atteindre les objectifs énoncés dans ladite convention et renforcer leur coopération à cet effet ainsi que pour promouvoir et examiner son application. L'ONUSUD est le secrétariat de la	189			

Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
		Gouvernements	Experts	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
règlement intérieur de la Conférence.	Conférence et reçoit de cette dernière des orientations générales concernant la mise au point et l'exécution d'activités de lutte contre la corruption. La Conférence a créé le Groupe d'examen de l'application et deux groupes de travail intergouvernementaux à composition non limitée (l'un sur le recouvrement d'avoirs et l'autre sur la prévention de la corruption) pour favoriser l'application de certains aspects précis de la Convention, et institué les réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale.		Nombre de sessions en 2020		
Total				808,0	1 329,5

16.87 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 329 500 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 521 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 16.III à 16.V et dans le tableau 16.14.

Figure 16.III

Organes directeurs : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

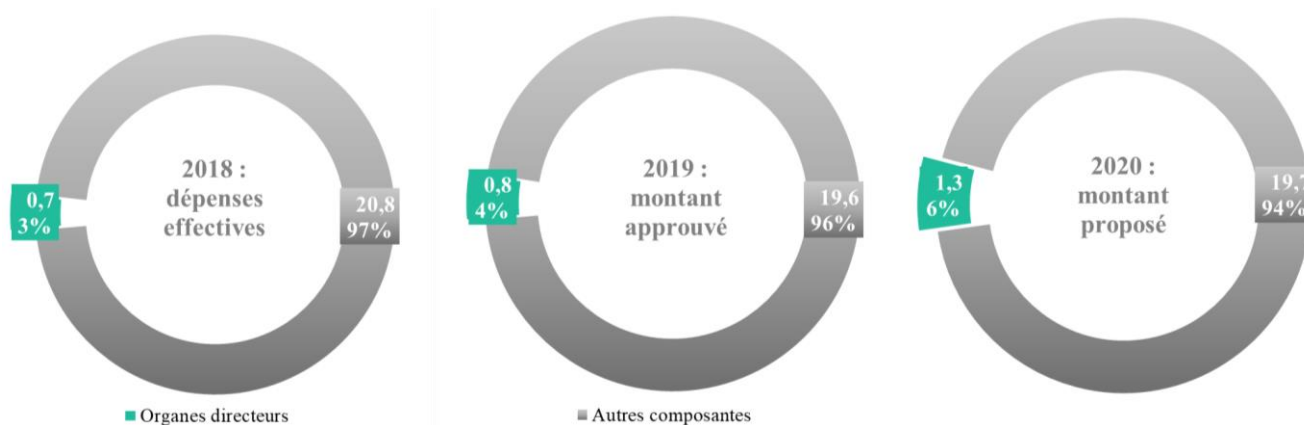


Tableau 16.14
Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Objets de dépense autres que les postes	683,6	808,0	(144,5)	666,0	—	521,5	64,5		1 329,5

Figure 16.IV
Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

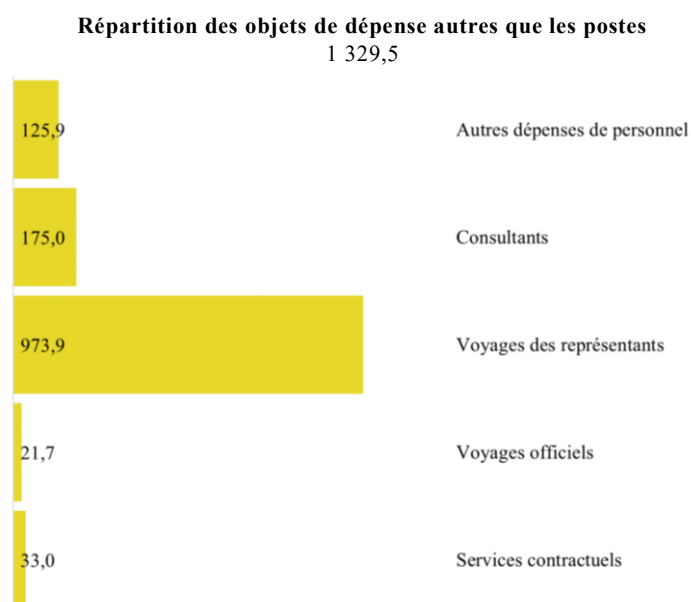
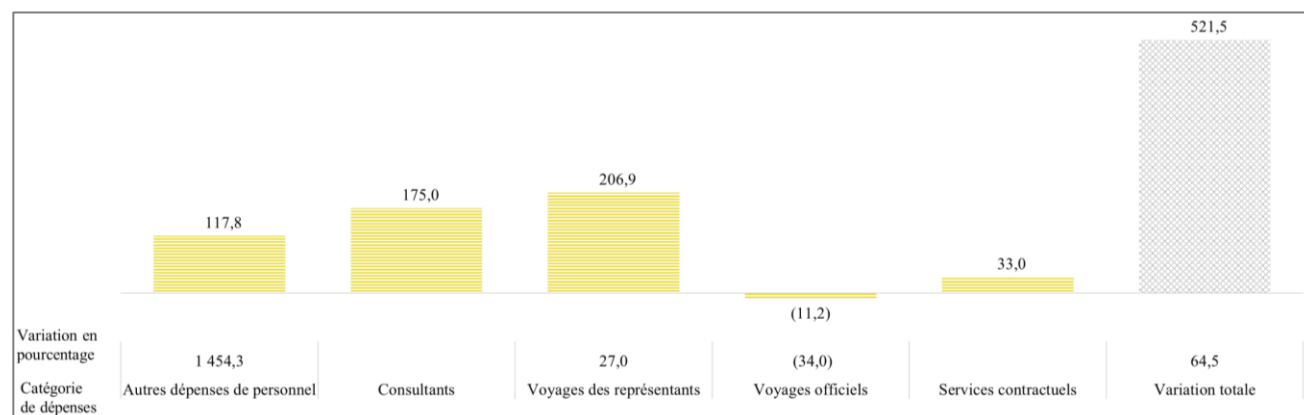


Figure 16.V

Organes directeurs : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



16.88 La variation de 521 500 dollars s'explique comme suit :

- Ajustements techniques.** La réduction de 144 500 dollars tient au non-renouvellement des crédits prévus pour 2019 au titre des dépenses se rapportant à la préparation du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, pour financer les voyages des représentants (103 500 dollars), les voyages officiels (32 900 dollars) et les autres dépenses de personnel (8 100 dollars) ;
- Nouveaux mandats et mandats élargis.** L'augmentation de 666 000 dollars tient aux nouvelles activités liées à la tenue du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2020, prévue par la résolution [2018/16](#) du Conseil économique et social et la résolution [73/184](#) de l'Assemblée générale, et comprend les crédits demandés au titre des voyages des représentants (310 400 dollars), des consultants (175 000 dollars), des autres dépenses de personnel (125 900 dollars), des services contractuels (33 000 dollars) et des voyages officiels (21 700 dollars).

Direction exécutive et administration

16.89 Le Directeur exécutif est chargé de coordonner et de diriger toutes les activités de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité menées par les entités des Nations Unies, de façon à assurer la cohérence des mesures prises dans le cadre du programme et de manière que ces activités soient coordonnées et complémentaires et ne fassent pas double emploi. Il participe à ce titre aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il s'acquitte, au nom du Secrétaire général, des responsabilités que lui imposent les instruments internationaux et les résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies concernant le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité sur le plan international. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du Directeur exécutif est intégré à celui du Directeur général de l'Office et financé par des ressources prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre I.C (Politiques, direction et coordination d'ensemble).

16.90 Le Bureau du Directeur exécutif a pour attributions principales : a) d'aider le Directeur exécutif à diriger et à gérer l'ONUDC ; b) de faciliter la coopération interservices pour ce qui est de l'exécution des plans de travail et des questions administratives ; c) de faire appliquer sans retard les décisions et de coordonner la participation de toutes les unités administratives aux activités de l'ONUDC ; d) d'aider le Directeur exécutif à assurer la direction et la coordination d'ensemble des activités de

l'ONUDC en menant des recherches approfondies et en donnant des conseils en matière de politiques, de ressources et de gestion des résultats.

- 16.91 Le Bureau du Directeur exécutif coordonne également les changements institutionnels transversaux, tels que la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité de l'ONUDC et la réalisation de l'objectif de parité. À cette fin, il dispose d'une équipe chargée des questions de genre qui coordonne la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONUSV/ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021) afin de veiller à ce que l'ONU respecte ses engagements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, en particulier s'agissant de l'objectif de développement durable n° 5.
- 16.92 La Section de l'évaluation indépendante est une entité autonome qui fait rapport au Bureau du Directeur exécutif. En 2018, 15 évaluations ont été faites et publiées sur le site Web de l'ONUDC, et 24 sont en cours. La Section a mis au point une application en ligne de gestion des évaluations et de mise en commun des connaissances, Unite Evaluation, afin d'assurer l'efficacité de la gestion des évaluations et la communication des résultats d'ensemble obtenus en ce qui concerne les cibles des objectifs de développement durable et de faire mieux appliquer le principe de responsabilité en faisant un meilleur suivi des recommandations. Elle a élaboré des documents d'orientation consacrés à ces questions afin que les évaluations de l'ONUDC continuent de contribuer à la mise en place de changements en profondeur. Elle a également aidé les États Membres à renforcer leurs capacités d'évaluation, conformément à la résolution [69/237](#) de l'Assemblée générale et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en élaborant un module de niveau master consacré à l'évaluation et aux objectifs de développement durable et des formations en ligne dans ces domaines.
- 16.93 En 2020, dans le cadre de la réforme du Secrétaire général et, en particulier, du pacte de financement conclu entre les États Membres et les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la Section de l'évaluation indépendante renforcera sa capacité de coopérer et de communiquer avec les États Membres ainsi qu'avec d'autres agents des Nations Unies concourant à la fonction d'évaluation, afin de traduire dans les faits les mesures de réforme de la gestion de l'ONU. Elle s'emploiera également à accroître le recours aux résultats d'ensemble des évaluations et à améliorer les méta-analyses fondées sur les évaluations en se servant de Unite Evaluation pour étiqueter les évaluations liées aux objectifs de développement durable. En plus de continuer à gérer les évaluations stratégiques et conjointes, la Section continuera également à investir dans les technologies de l'information ainsi que dans des outils novateurs de gestion des connaissances, en particulier dans des systèmes qui permettent de déterminer la mesure dans laquelle les résultats des évaluations sont utilisés et de prendre, en connaissance de cause, des décisions débouchant sur des changements qui s'inscrivent dans la durée.
- 16.94 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, les organisations sises à Vienne appliquant le régime commun ont amélioré la gestion des déchets en les traitant tous avant leur arrivée dans le système autrichien de gestion des déchets, ce qui a permis de diminuer la consommation d'eau et d'électricité et, ainsi, de réduire encore plus l'empreinte carbone du Centre international de Vienne. En 2020, le Bureau adoptera de nouvelles technologies de photocopie et d'impression pour améliorer la sécurité des documents, réduire les services d'impression et améliorer la productivité, en vue de progresser encore dans le domaine de la durabilité.
- 16.95 On trouvera dans le tableau 16.15 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 16.15
Respect des délais

(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	89	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	16,2	100	100

16.96 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 804 500 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 16.VI et 16.VII et dans le tableau 16.16.

Figure 16.VI

Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

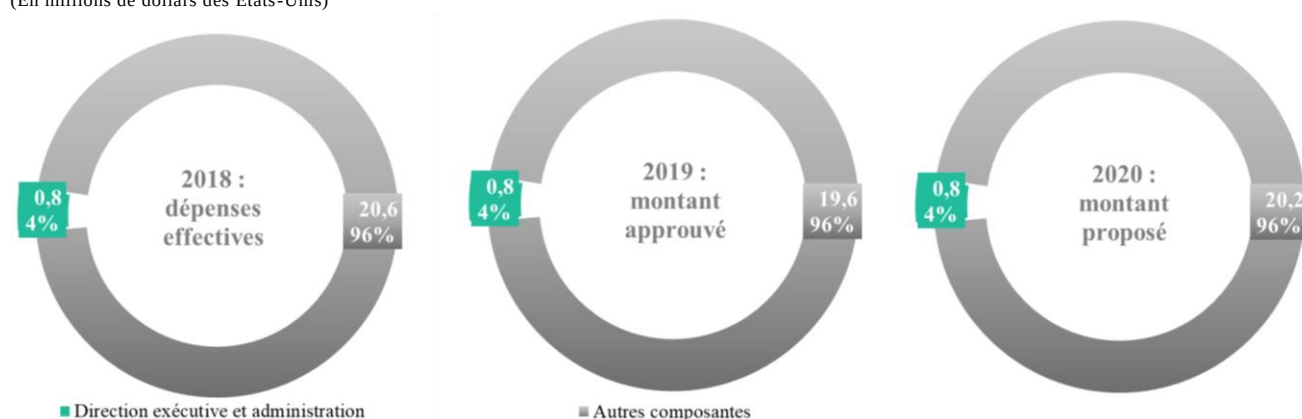


Tableau 16.16

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

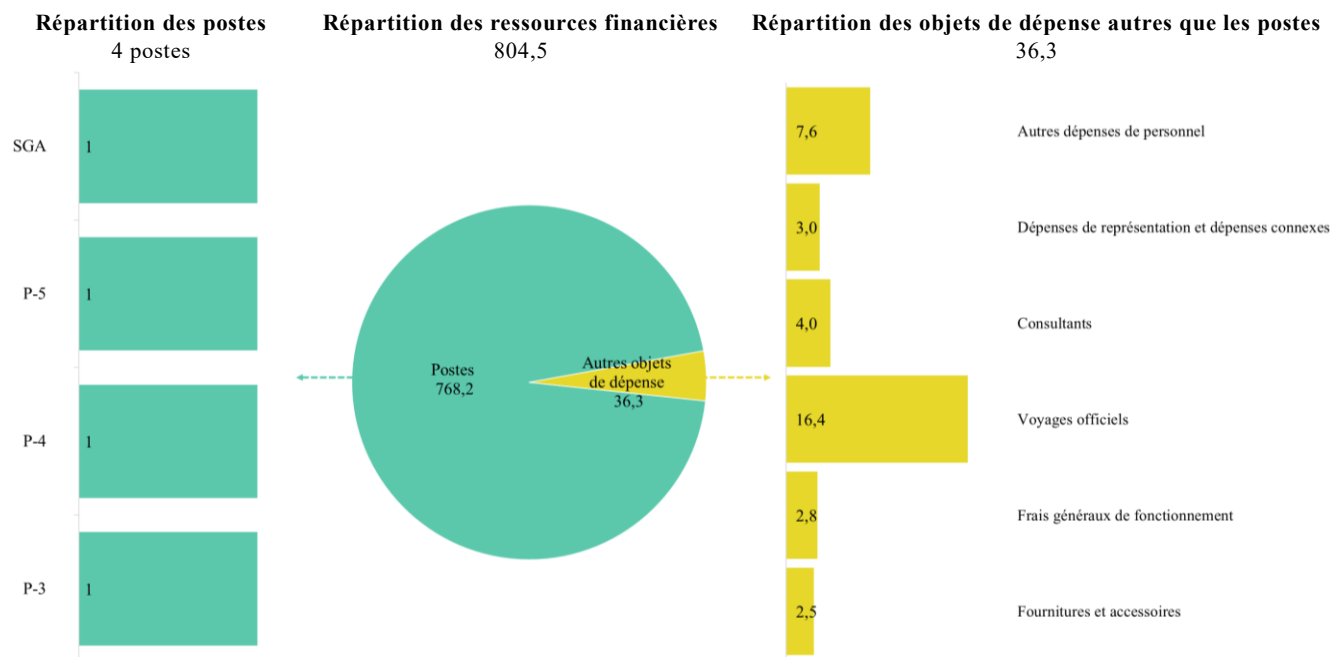
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	803,8	768,2	—	—	—	—	—	768,2
Autres objets de dépense	31,9	36,3	—	—	—	—	—	36,3
Total	835,7	804,5	—	—	—	—	—	804,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	—	—	—	—	—	4
Total		4	—	—	—	—	—	4

Figure 16.VII

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

- 16.97 La composante Direction exécutive et administration sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 988 000 dollars (voir tableau 16.10). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à 18 postes au Bureau du Directeur exécutif et à la Section de l'évaluation indépendante. Au Bureau du Directeur exécutif, ces ressources serviront également à financer la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONUV/ONU DC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021). À la Section de l'évaluation indépendante, elles permettront également de continuer d'investir dans des produits et services novateurs en matière d'évaluation, dans le renforcement des capacités nationales d'évaluation, dans la gestion des connaissances et dans les outils informatiques et les outils de communication. L'augmentation de 434 000 dollars s'explique par le fait que des contributions supplémentaires doivent être versées au titre des activités relatives à l'égalité des genres.

Programme de travail

- 16.98 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 18 372 800 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 69 900 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 16.VIII et 16.IX et dans le tableau 16.17.

Figure 16.VIII

Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

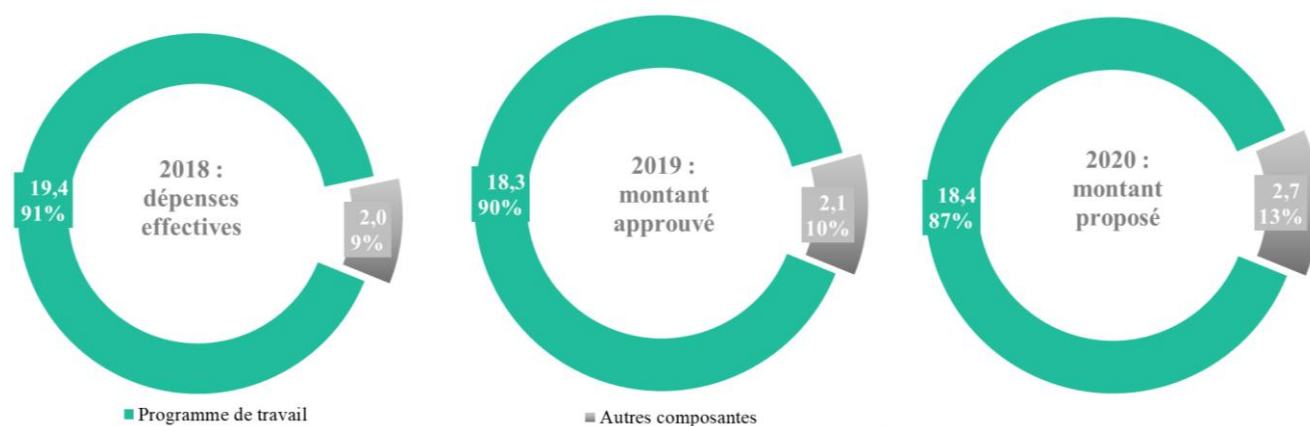


Tableau 16.17

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

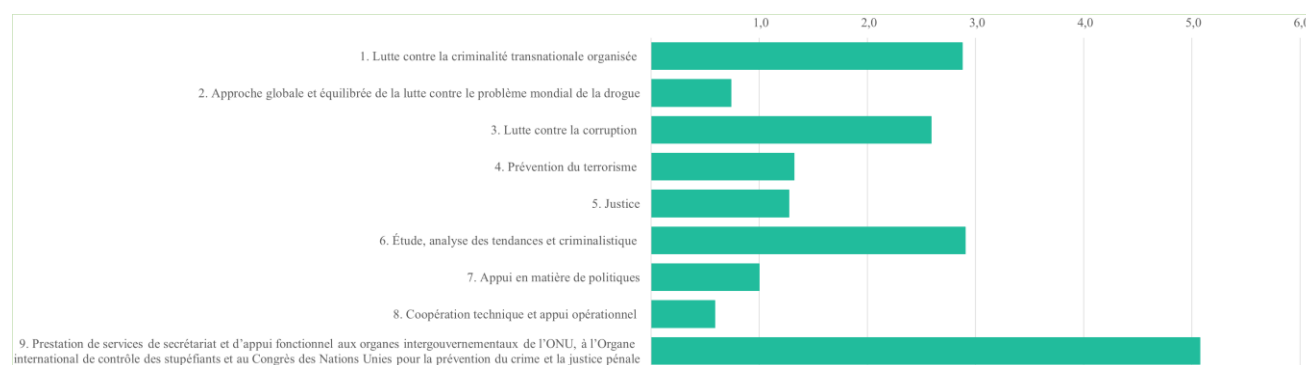
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					2020
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)
Ressources financières, par sous-programme								
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	2 932,0	2 877,7	—	—	—	—	—	2 877,7
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	704,5	737,4	—	—	—	—	—	737,4
3. Lutte contre la corruption	2 753,9	2 389,8	200,5	—	—	200,5	8,4	2 590,3
4. Prévention du terrorisme	1 080,1	1 321,3	—	—	—	—	—	1 321,3
5. Justice	1 324,0	1 275,1	—	—	—	—	—	1 275,1
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	3 147,2	2 904,0	—	—	—	—	—	2 904,0
7. Appui en matière de politiques	1 199,9	1 000,7	—	—	—	—	—	1 000,7
8. Coopération technique et appui opérationnel	613,9	590,7	—	—	—	—	—	590,7
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	5 691,0	5 206,2	(130,6)	—	—	(130,6)	(2,5)	5 075,6
Total	19 446,5	18 302,9	69,9	—	—	69,9	0,4	18 372,8

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	13 679,2	16 706,8	200,5	0,0	(49,4)	151,1	0,9	16 857,9
Autres objets de dépense	1 181,0	1 596,1	(130,6)	0,0	49,4	(81,2)	(5,1)	1 514,9
Total	14 860,2	18 302,9	69,9	0,0	0,0	69,9	0,4	18 372,8
Postes, par sous-programme								
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée		18	—	—	—	—	—	18
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue		4	—	—	—	—	—	4
3. Lutte contre la corruption		18	—	—	—	—	—	18
4. Prévention du terrorisme		8	—	—	—	—	—	8
5. Justice		8	—	—	—	—	—	8
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique		18	—	—	(1)	(1)	(5,6)	17
7. Appui en matière de politiques		6	—	—	—	—	—	6
8. Coopération technique et appui opérationnel		4	—	—	—	—	—	4
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale		37	—	—	—	—	—	37
Total		121	—	—	(1)	(1)	(0,8)	120

Figure 16.IX
Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme
(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Lutte contre la criminalité transnationale organisée

16.99 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 877 700 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 16.18 et les figures 16.X et 16.XI.

Tableau 16.18

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

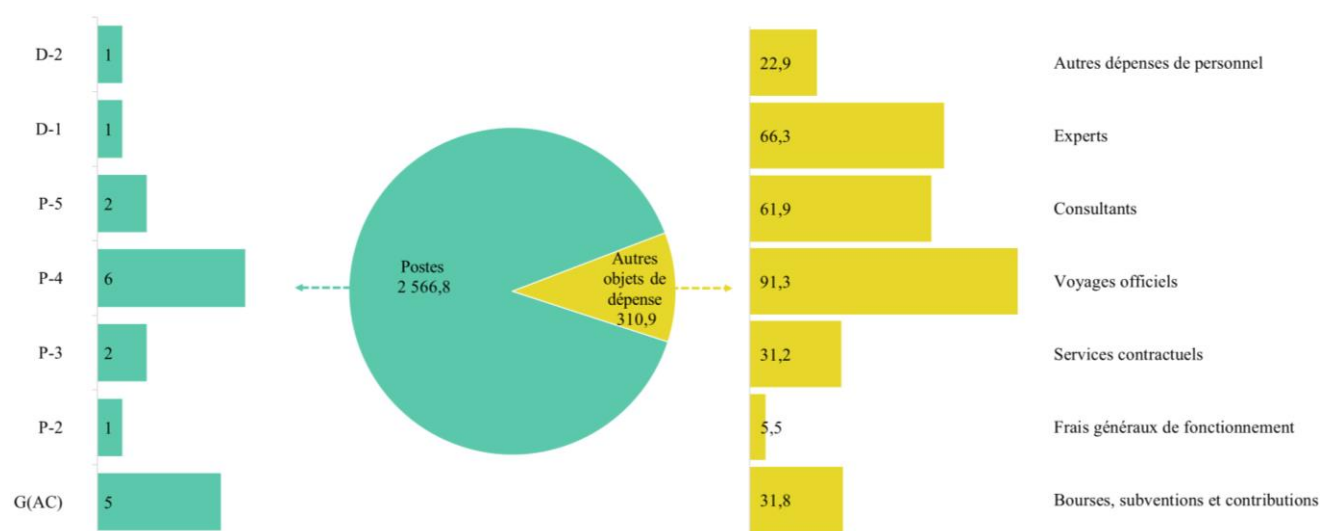
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 690,3	2 566,8	—	—	—	—	—	2 566,8
Autres objets de dépense	241,7	310,9	—	—	—	—	—	310,9
Total	2 932,0	2 877,7	—	—	—	—	—	2 877,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	—	—	—	—	—	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	—	—	—	—	—	5
Total		18	—	—	—	—	—	18

Figure 16.X

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

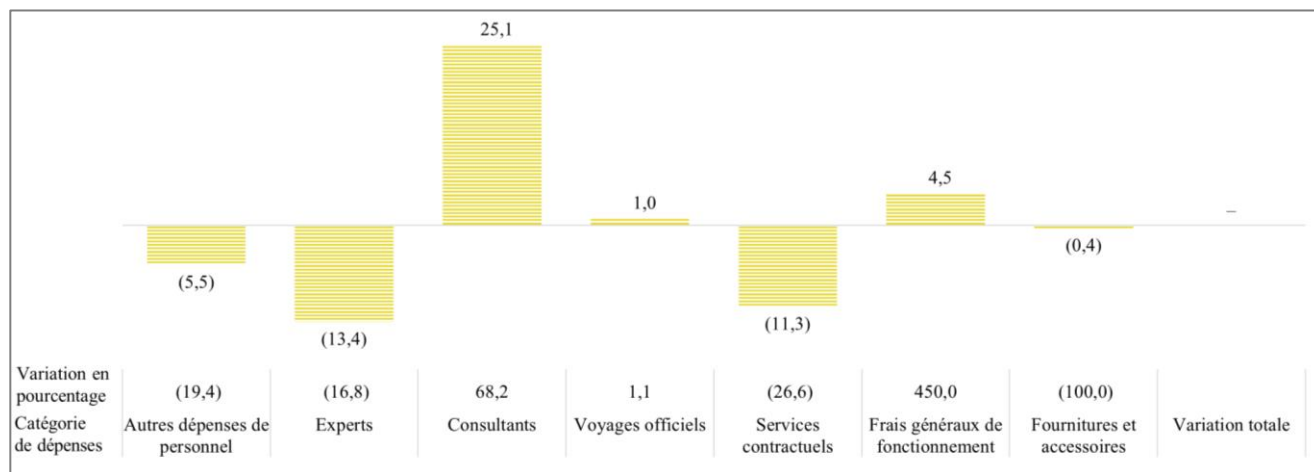


Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 16.XI

Sous-programme 1 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



16.100 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

16.101 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 123 269 100 dollars (voir tableau 16.10). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à 103 postes et à aider les États Membres à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles additionnels y relatifs, notamment à lutter contre diverses formes d'infraction grave au moyen de services juridiques consultatifs et d'autres activités de coopération technique, ainsi que de conseils spécialisés et de services consultatifs pour les réunions d'experts, de la mise au point d'outils et de manuels et de l'appui aux opérations menées à l'échelle des pays et des régions. L'augmentation prévue de 1 910 400 dollars par rapport à 2019 tient compte du fait que le nombre d'activités prévues au titre du sous-programme sera plus élevé.

Sous-programme 2

Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

16.102 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 737 400 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 16.19 et la figure 16.XII.

Tableau 16.19

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

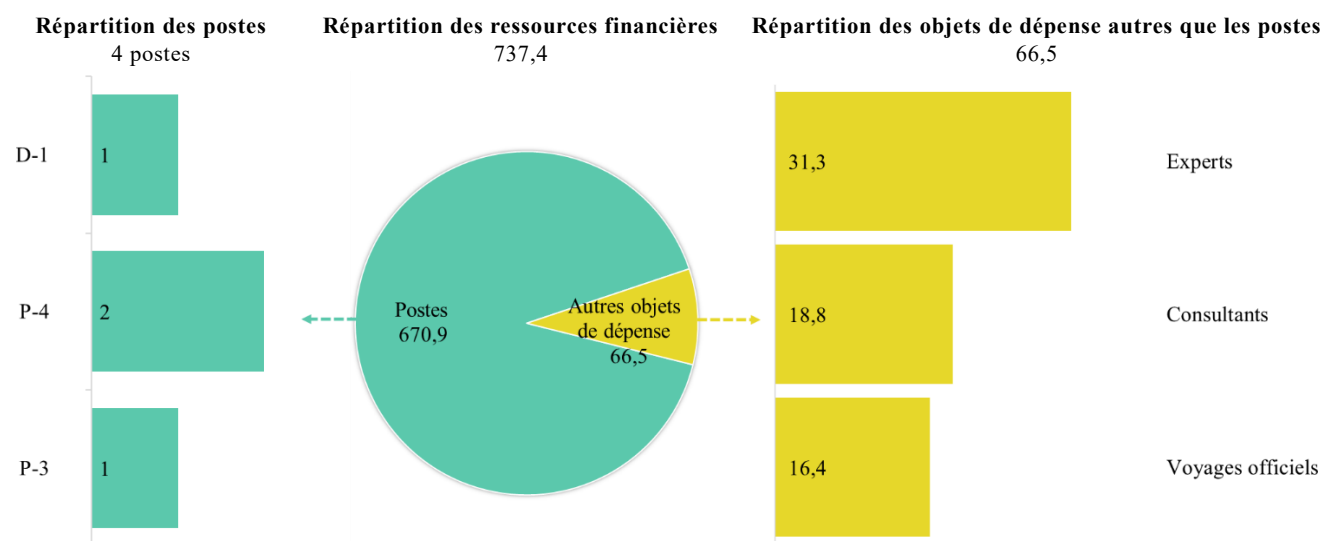
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	670,5	670,9	—	—	—	—	—	670,9
Autres objets de dépense	34,0	66,5	—	—	—	—	—	66,5
Total	704,5	737,4	—	—	—	—	—	737,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	—	—	—	—	—	4
Total		4	—	—	—	—	—	4

Figure 16.XII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



- 16.103 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 119 759 600 dollars (voir tableau 16.10). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à 25 postes et à aider à formuler des mesures d'action efficaces, globales et équilibrées afin de faire face au problème mondial de la drogue, dans le respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres traités applicables des Nations Unies, au moyen d'activités de coopération normative et technique, ainsi que de conseils spécialisés et de services consultatifs pour les réunions d'experts, de la mise au point d'outils et de manuels et de l'appui aux opérations menées à l'échelle des pays et des régions. L'augmentation prévue de 6 655 500 dollars par rapport à 2019 tient compte du fait qu'un plus grand nombre d'activités est prévu au titre du sous-programme dans le domaine du développement alternatif en Colombie.

Sous-programme 3 Lutte contre la corruption

16.104 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 590 300 dollars et fait apparaître une augmentation de 200 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 16.20 et la figure 16.XIII.

Tableau 16.20

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

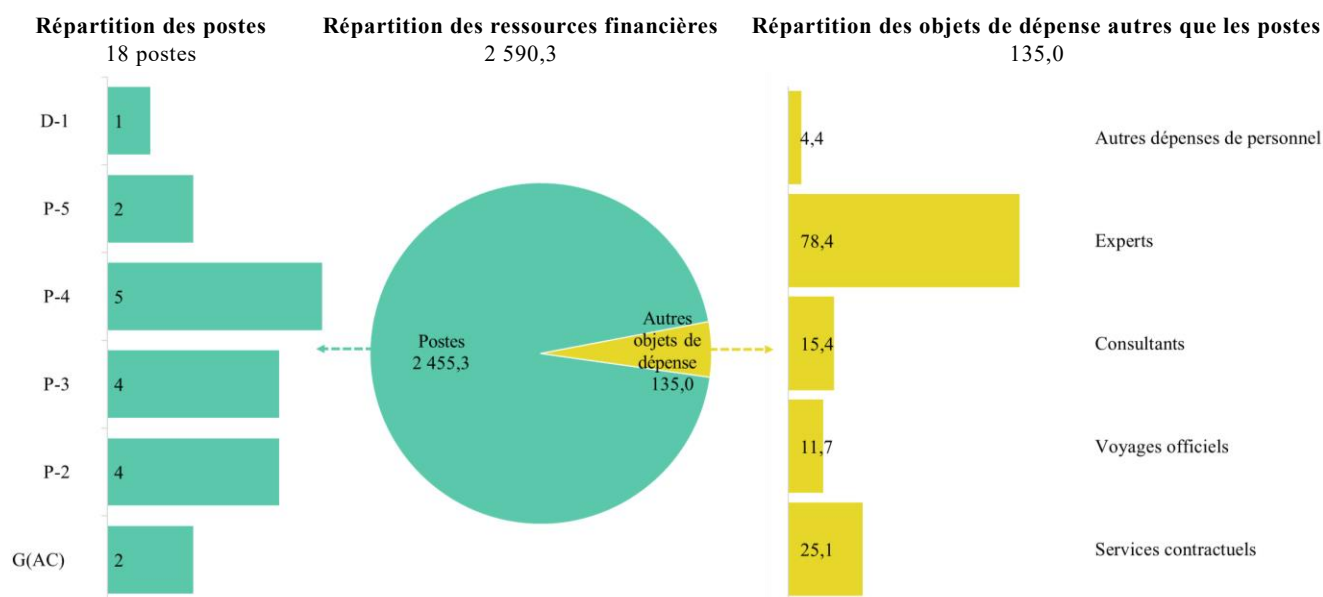
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 676,7	2 254,8	200,5	—	—	200,5	8,9	2 455,3
Autres objets de dépense	77,2	135,0	—	—	—	—	—	135,0
Total	2 753,9	2 389,8	200,5	—	—	200,5	8,4	2 590,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	—	—	—	—	—	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	2
Total		18	—	—	—	—	—	18

Figure 16.XIII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

16.105 La variation de 200 500 dollars s'explique comme suit :

Ajustements techniques. L'augmentation de 200 500 dollars s'explique par l'effet différé de la création de trois nouveaux postes (1 P-4 et 2 P-3) pendant l'exercice 2018-2019, conformément à la résolution 71/208 de l'Assemblée générale, qui appuie les travaux du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

16.106 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 11 754 900 dollars (voir tableau 16.10). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à 38 postes et à aider les États Membres à ratifier et à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption au moyen d'activités de coopération normative et technique, ainsi que de conseils spécialisés et de services consultatifs pour les réunions d'experts, de la mise au point d'outils et de manuels et de l'appui aux opérations menées à l'échelle des pays et des régions. La diminution prévue de 10 007 600 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par la fin prévue du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha.

Sous-programme 4 Prévention du terrorisme

16.107 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 321 300 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 16.21 et la figure 16.XIV.

Tableau 16.21

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

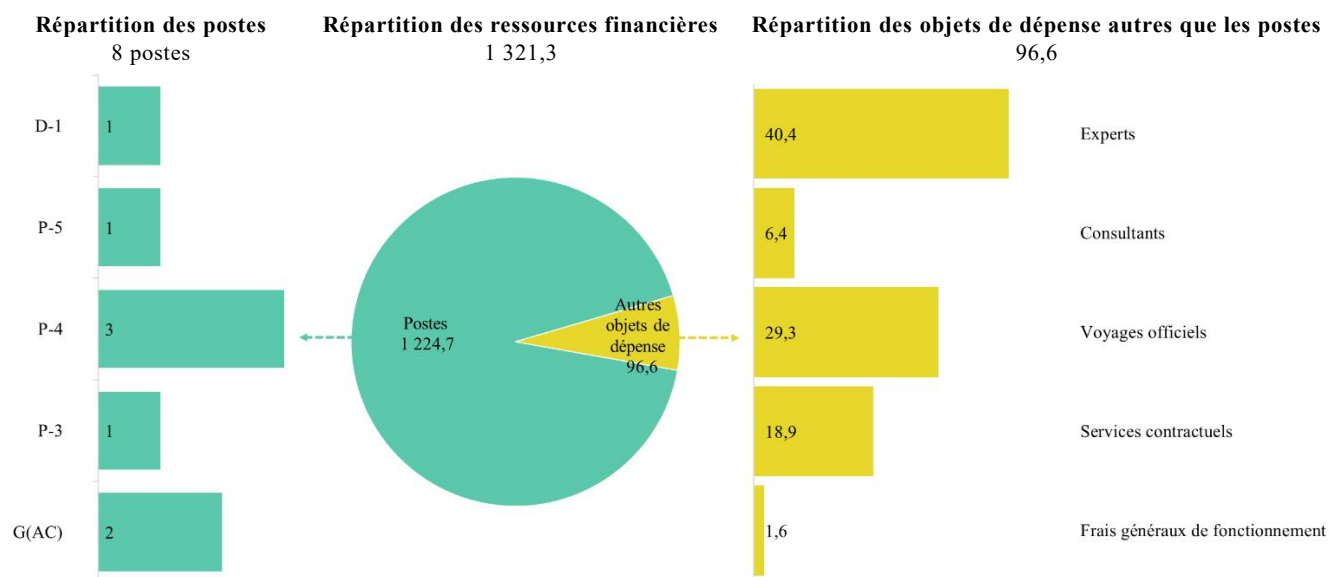
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 029,7	1 224,7	—	—	—	—	—	1 224,7
Autres objets de dépense	50,4	96,6	—	—	—	—	—	96,6
Total	1 080,1	1 321,3	—	—	—	—	—	1 321,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	—	—	—	—	—	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	2
Total		8	—	—	—	—	—	8

Figure 16.XIV

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

- 16.108 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 13 603 200 dollars (voir tableau 16.10). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à 24 postes et à aider les États Membres à prendre des mesures de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce fléau au moyen d'activités d'assistance normative et technique proposées par des experts, ainsi que de conseils spécialisés et de services consultatifs pour les réunions d'experts, de la mise au point d'outils et de manuels et de l'appui aux opérations menées

à l'échelle des pays et des régions. La diminution prévue de 773 800 dollars par rapport à 2019 s'explique par le fait que certaines activités d'assistance technique sont terminées.

Sous-programme 5 Justice

16.109 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 275 100 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 16.22 et les figures 16.XV et 16.XVI.

Tableau 16.22

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 293,2	1 215,3	—	—	—	—	—	—	1 215,3
Autres objets de dépense	30,8	59,8	—	—	—	—	—	—	59,8
Total	1 324,0	1 275,1	—	—	—	—	—	—	1 275,1
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	—	—	—	—	—	—	8
Total		8	—	—	—	—	—	—	8

Figure 16.XV

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

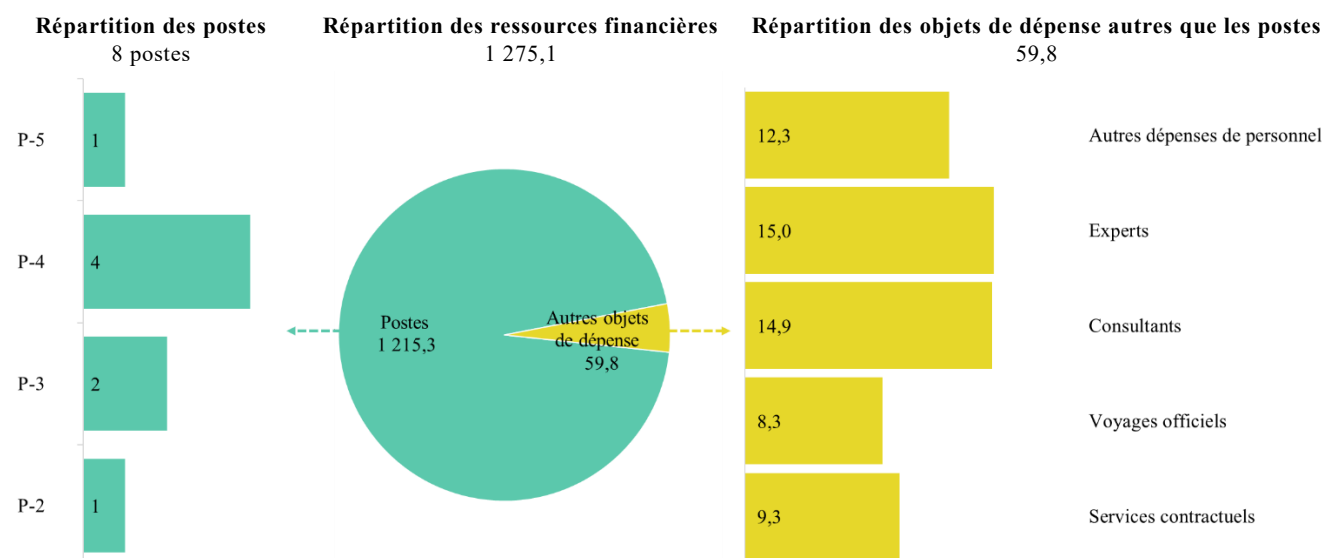
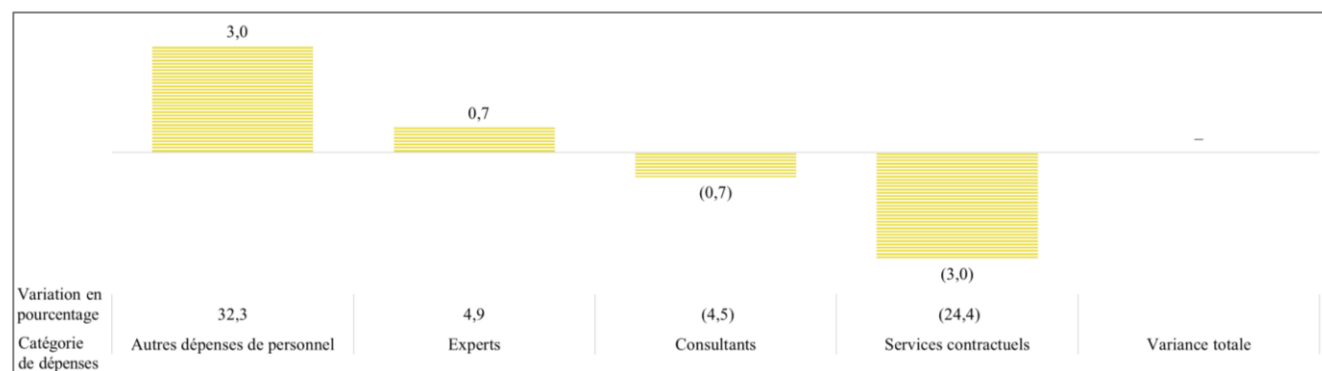


Figure 16.XVI

Sous-programme 5 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



- 16.110 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.
- 16.111 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 45 945 600 dollars (voir tableau 16.10). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à 33 postes et à aider les États Membres à élaborer de nouvelles règles et normes en matière de prévention du crime et de justice pénale au moyen d'une assistance technique et d'autres services consultatifs, ainsi que de conseils spécialisés et de services consultatifs pour les réunions d'experts, de la mise au point d'outils et de manuels et de l'appui aux opérations menées à l'échelle des pays et des régions. L'augmentation prévue de 1 785 400 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par le fait qu'un plus grand nombre d'activités est prévu au titre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime.

Sous-programme 6

Étude, analyse des tendances et criminalistique

- 16.112 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 904 000 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 16.23 et les figures 16.XVII et 16.XVIII.

Tableau 16.23

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

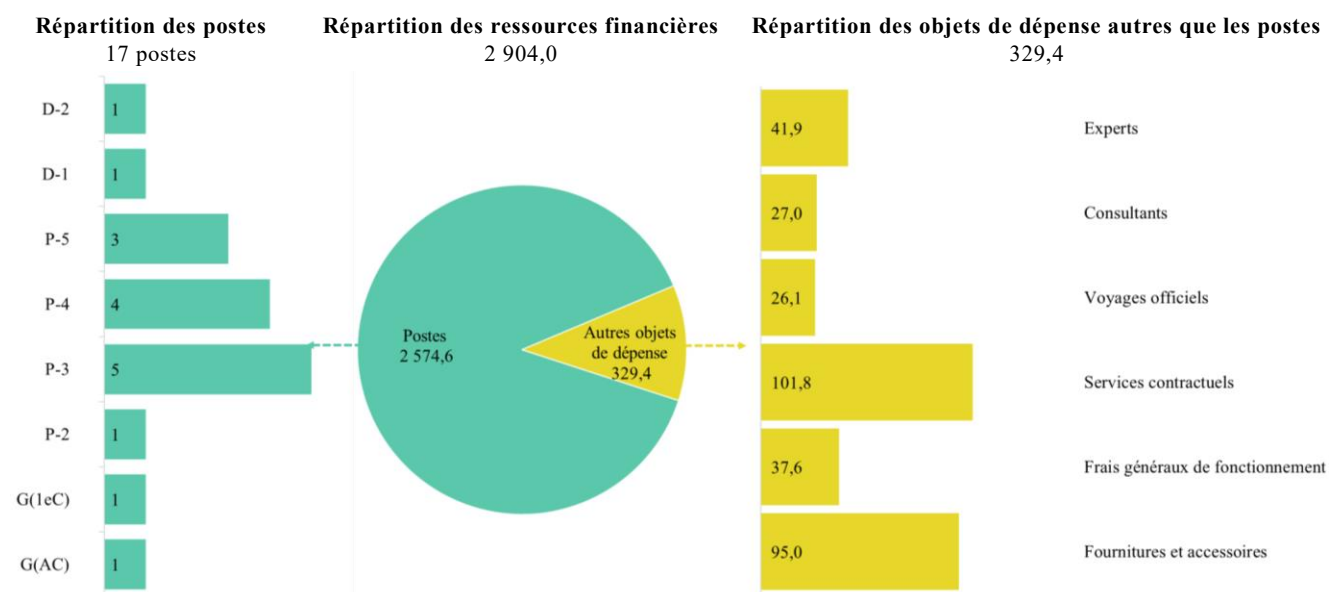
	Changements							2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 893,3	2 624,0	—	—	(49,4)	—	—	2 574,6
Autres objets de dépense	253,9	280,0	—	—	49,4	—	—	329,4
Total	3 147,2	2 904,0	—	—	—	—	—	2 904,0

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	15
Agents des services généraux		3	–	–	(1)	–	2
Total		18	–	–	(1)	–	17

Figure 16.XVII

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

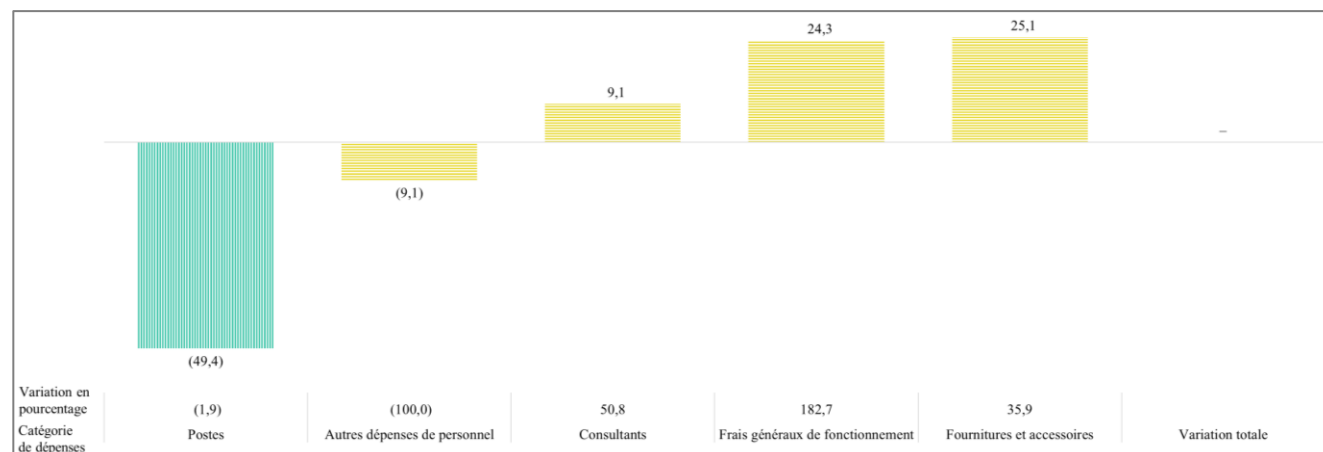


Abréviations : G(1eC) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 16.XVIII

Sous-programme 6 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



16.113 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

16.114 La diminution de 49 400 dollars au titre des postes et l'augmentation de 49 400 dollars au titre des autres objets de dépense s'explique par les éléments suivants :

Autres changements. La diminution de 49 400 dollars au titre des postes tient : a) au reclassement proposé du poste de Chef du Groupe de l'élaboration et de la diffusion des données (P-4) en poste de Chef de la Section de l'élaboration et de la diffusion des données (P-5), pour tenir compte du caractère globalement complexe et délicat du programme de statistique de l'ONUDC et pour permettre à la Section ainsi créée de mieux faire face à la complexité croissante des demandes des États Membres en matière de centralisation, de diffusion et de production de normes statistiques en vue d'améliorer les systèmes statistiques sur la criminalité, notamment dans le contexte du Programme 2030 et des travaux de la Commission de statistique s'y rapportant (résolutions 70/1 et 71/313 de l'Assemblée générale, respectivement) ; b) au reclassement proposé du poste de Chef de la Section scientifique et du laboratoire (P-5) en poste de Chef du Service scientifique et du laboratoire (D-1), pour tenir compte de la complexité croissante des conseils techniques et scientifiques demandés par les hauts responsables gouvernementaux et les hauts fonctionnaires de la Commission des stupéfiants, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de l'Organisation mondiale de la Santé ; c) à la suppression proposée d'un poste d'assistant(e) aux programmes [G(AC)] due à la redistribution de la charge de travail consécutive à la restructuration de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. L'augmentation de 49 400 dollars au titre des autres objets de dépense correspond à l'accroissement des crédits demandés pour les fournitures et accessoires (25 100 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (24 300 dollars) afin de couvrir l'entretien courant et le remplacement des équipements d'analyse des drogues et les besoins accrus en échantillons chimiques de référence pour l'analyse des stupéfiants placés sous contrôle international.

16.115 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 31 693 200 dollars (voir tableau 16.10), qui serviront à régler les dépenses afférentes à 73 postes, à compléter les ressources inscrites au budget ordinaire destinées à financer la publication annuelle du *Rapport mondial sur les drogues* et la publication biennale du *Rapport mondial sur la traite des personnes*, et à aider les États Membres à améliorer leurs systèmes de collecte et de diffusion de statistiques sur la drogue et le crime. Ces ressources serviront aussi à financer la fourniture d'orientations et de conseils d'experts visant à appuyer les laboratoires d'analyse des

drogues et les instituts de criminalistique, à renforcer les capacités des États en matière de criminalistique et à promouvoir l'intégration des laboratoires de criminalistique et des moyens d'appui scientifique dans les analyses de marché et les cadres nationaux et régionaux de contrôle des drogues et de lutte contre la criminalité. L'augmentation prévue de 4 293 300 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par la hausse des contributions attendues au titre des activités de recherche en Afrique et au Moyen-Orient.

Sous-programme 7 Appui en matière de politiques

- 16.116 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 000 700 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 16.24 et la figure 16.XIX.

Tableau 16.24

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

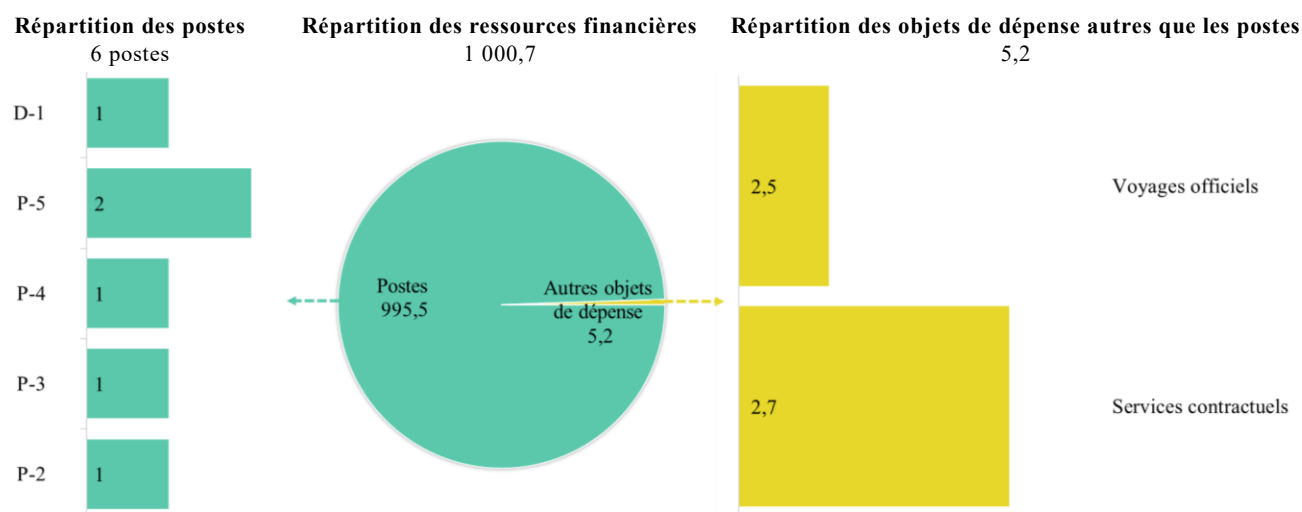
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 197,7	995,5	—	—	—	—	—	995,5
Autres objets de dépense	2,2	5,2	—	—	—	—	—	5,2
Total	1 199,9	1 000,7	—	—	—	—	—	1 000,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	—	—	—	—	—	6
Total		6	—	—	—	—	—	6

Figure 16.XIX

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



- 16.117 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 5 591 900 dollars (voir tableau 16.10), qui serviront à couvrir les dépenses afférentes à 27 postes et aux activités prévues, telles que la planification, le suivi, l'établissement de rapports et la responsabilité axés sur les résultats. Ces ressources serviront aussi à financer les activités suivantes : l'établissement de partenariats aux fins de l'intégration du Programme 2030 dans les travaux de l'Office ; la tenue de consultations avec les partenaires de développement, notamment le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales ; l'organisation de manifestations, telles que la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, la Journée internationale de la lutte contre la corruption et la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains ; l'appui aux activités de sensibilisation, telles que la production et la diffusion de documents d'information. L'augmentation prévue de 148 200 dollars par rapport à 2019 tient à la hausse attendue des contributions volontaires versées au titre du sous-programme.

Sous-programme 8

Coopération technique et appui opérationnel

- 16.118 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 590 700 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 16.25 et la figure 16.XX.

Tableau 16.25

Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes

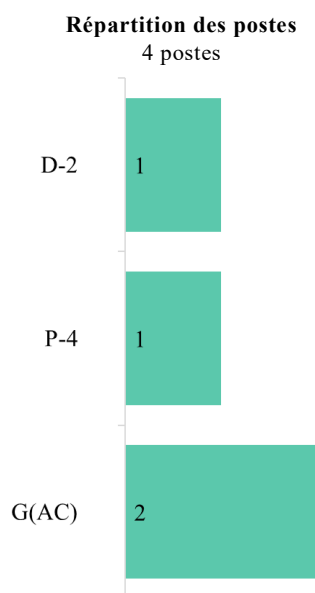
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	613,9	590,7	—	—	—	—	—	590,7
Total	613,9	590,7	—	—	—	—	—	590,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux		2	—	—	—	—	—	2
Total		4	—	—	—	—	—	4

Figure 16.XX

Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

- 16.119 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 9 746 600 dollars (voir tableau 16.10), qui serviront à régler les dépenses afférentes à 61 postes et permettront à l'Office de fournir des orientations de politique générale, des avis stratégiques, des conseils techniques et un appui à la sécurité sur le terrain et de s'acquitter de fonctions essentielles concernant la gestion, la mise en œuvre et la supervision du programme de coopération technique de l'Office axé sur le terrain ainsi que d'autres activités menées au niveau

mondial par la Division des opérations. La diminution prévue de 1 062 400 dollars par rapport à 2019 résulte de la baisse attendue des contributions volontaires versées au titre du sous-programme.

Sous-programme 9

Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

- 16.120 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'établit à 5 075 600 dollars et accuse une diminution de 130 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 16.26 et les figures 16.XXI et 16.XXII.

Tableau 16.26

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

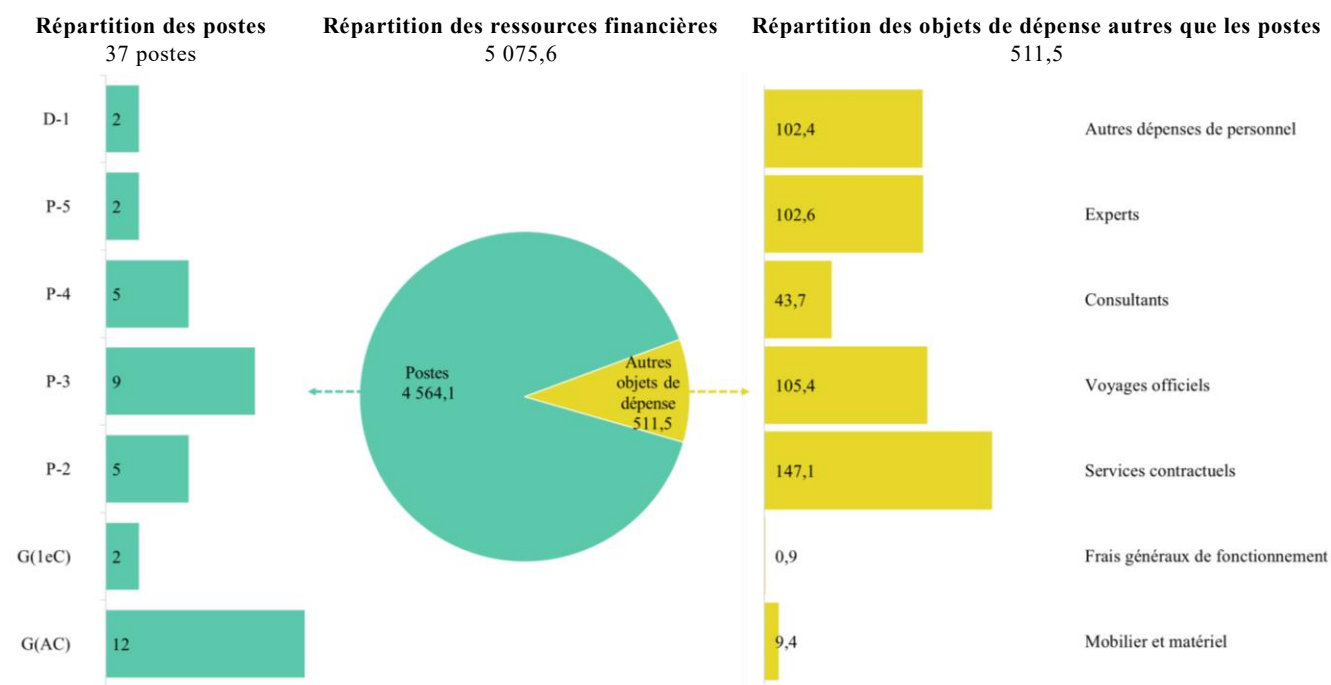
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 200,3	4 564,1	—	—	—	—	—	4 564,1
Autres objets de dépense	490,8	642,1	(130,6)	—	—	(130,6)	(20,3)	511,5
Total	5 691,0	5 206,2	(130,6)	—	—	(130,6)	(2,5)	5 075,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		23	—	—	—	—	—	23
Agents des services généraux et des catégories apparentées		14	—	—	—	—	—	14
Total		37	—	—	—	—	—	37

Figure 16.XXI

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

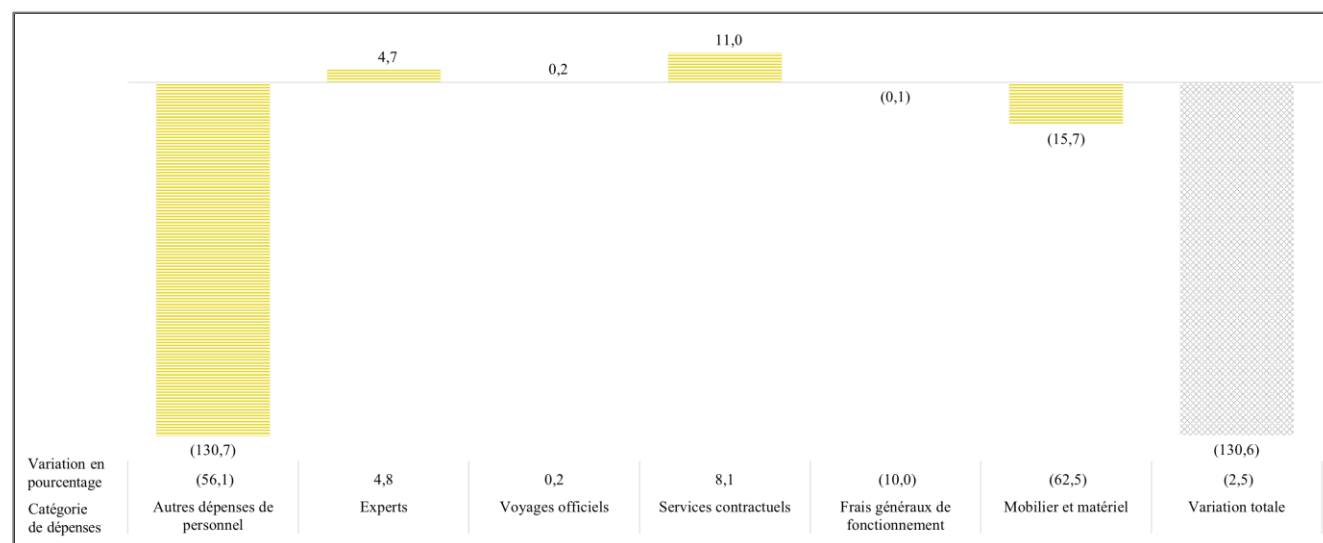


Abréviations : G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 16.XXII

Sous-programme 9 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



16.121 La variation de 130 600 dollars s'explique par les éléments suivants :

Ajustements techniques. La diminution de 130 600 dollars tient au non-renouvellement des crédits ouverts pour l'emploi de personnel temporaire en vue de fournir un appui technique et fonctionnel à

la Commission des stupéfiants pour conduire l'examen de la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et organiser la soixante-deuxième session de la Commission, prévue pour 2019.

- 16.122 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 984 700 dollars (voir tableau 16.10), qui serviront à régler les dépenses afférentes à 8 postes et à la banque de données de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour le contrôle des précurseurs, ainsi qu'au renforcement des capacités de contrôle des activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs. L'augmentation prévue de 161 200 dollars par rapport à 2019 s'explique par la hausse attendue des contributions volontaires versées au titre du sous-programme.

Appui au programme

- 16.123 L'Office des Nations Unies à Vienne fournit l'appui nécessaire au programme en ce qui concerne les activités menées à son siège, par l'intermédiaire notamment du Service de la gestion des ressources financières, du Service de la gestion des ressources humaines et du Service de la technologie de l'information de la Division de la gestion, et de l'ONUDC. Tous les postes imputés au budget ordinaire au titre de l'appui au programme sont présentés au sous-chapitre 29F [Administration (Vienne)].
- 16.124 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 520 300 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 16.XXIII à 16.XXV et dans le tableau 16.27.

Figure 16.XXIII

Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

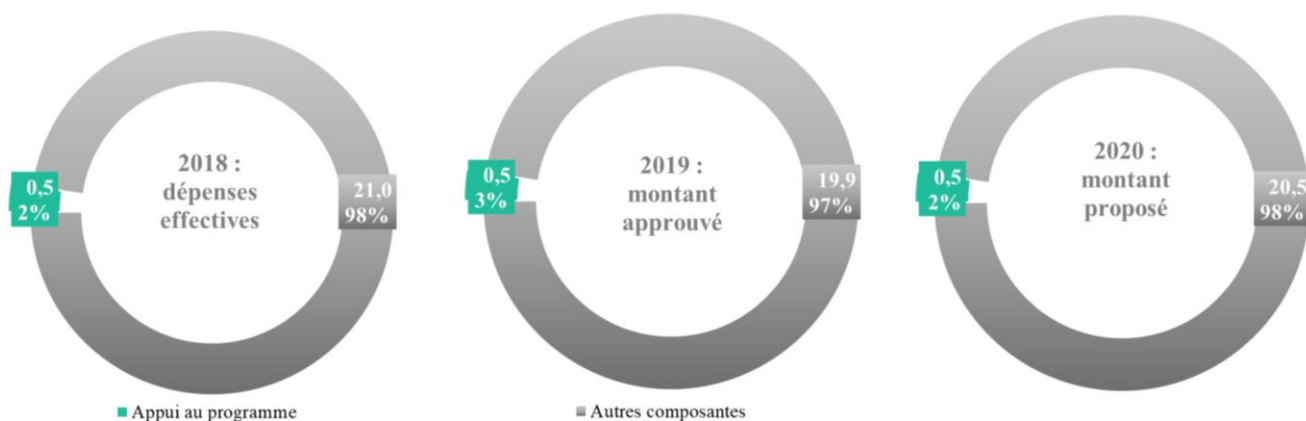


Tableau 16.27

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	508,1	520,3	—	—	—	—	—	520,3
Total	508,1	520,3	—	—	—	—	—	520,3

Figure 16.XXIV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

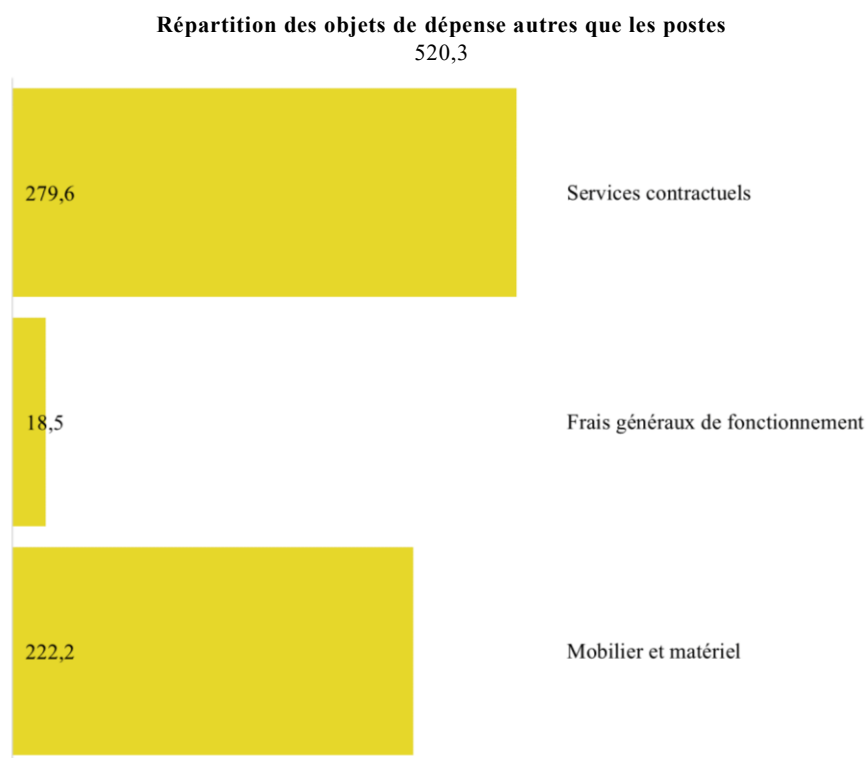
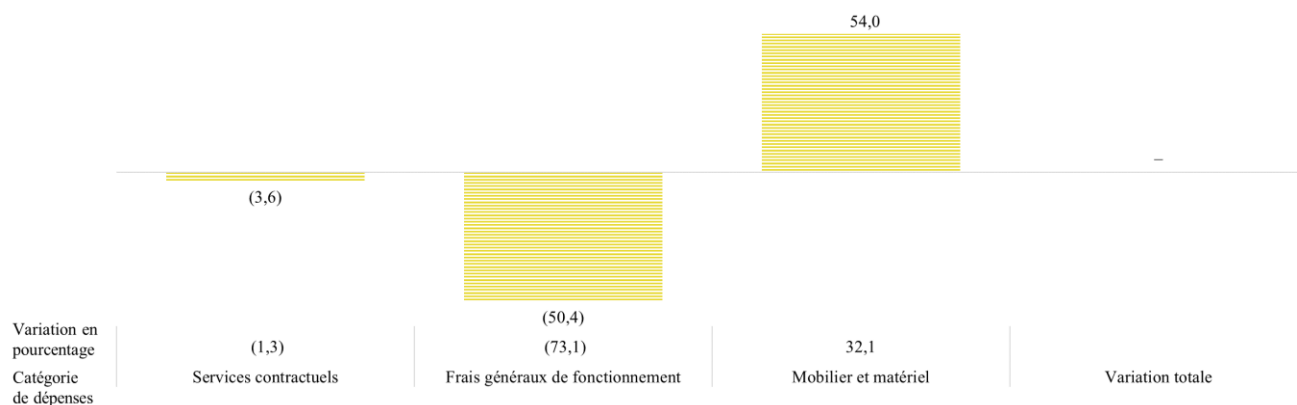


Figure 16.XXV

Appui au programme : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

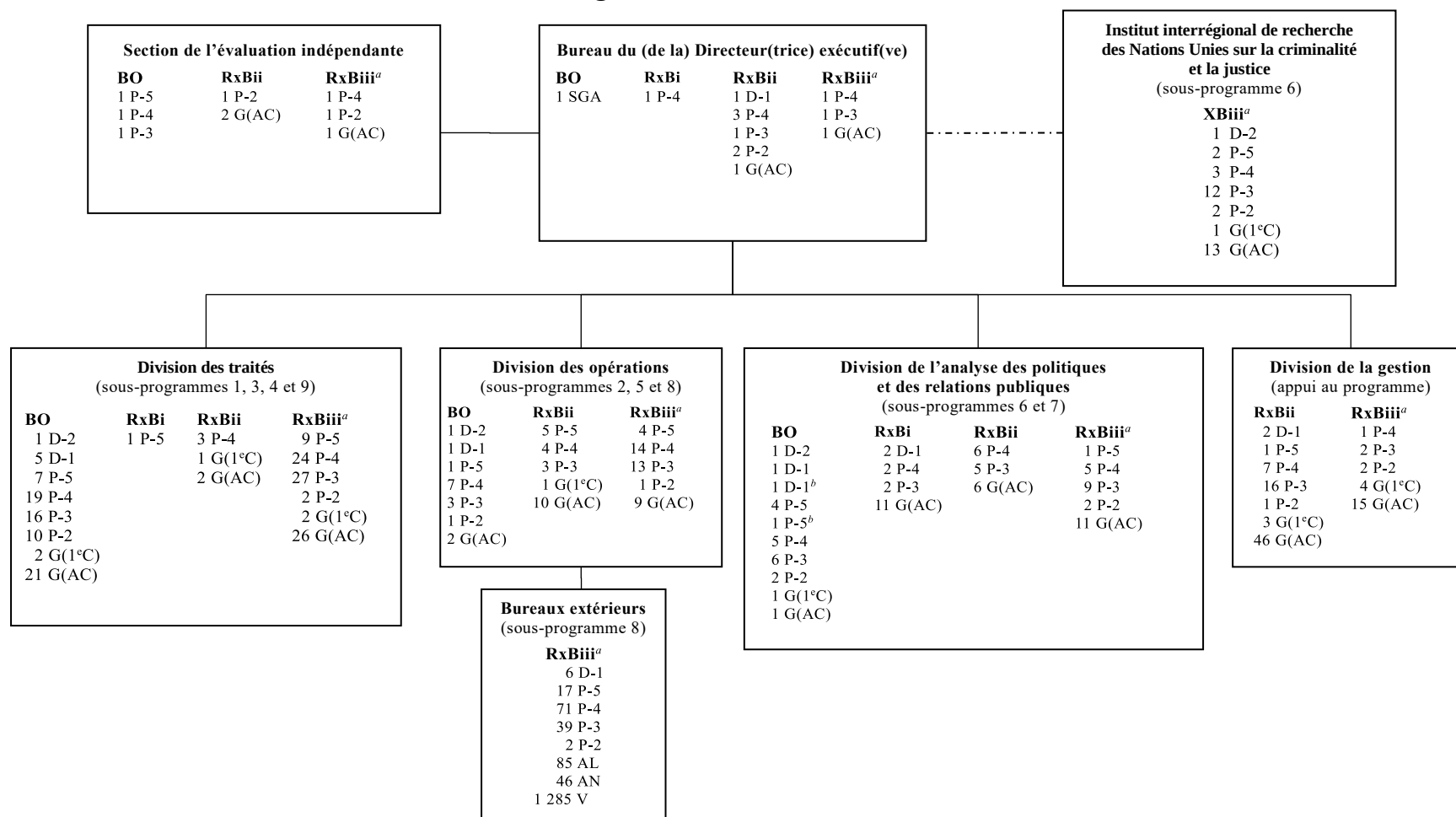


- 16.125 Les modifications proposées tiennent au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.
- 16.126 La composante Appui au programme sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 17 690 500 dollars (voir tableau 16.10), qui serviront à régler les dépenses afférentes à 100 postes et à financer les fonctions d'appui au programme assurées par la Division de la gestion, et notamment la mise en œuvre et l'harmonisation des réformes de la gestion engagées par le Secrétaire général. Elles seront également de nouveau utilisées pour financer le volet informatique des projets de coopération technique. La diminution prévue de 504 800 dollars par rapport à 2019 a pour origine la baisse prévue des besoins en ressources informatiques au titre de cette composante.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2020

A. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

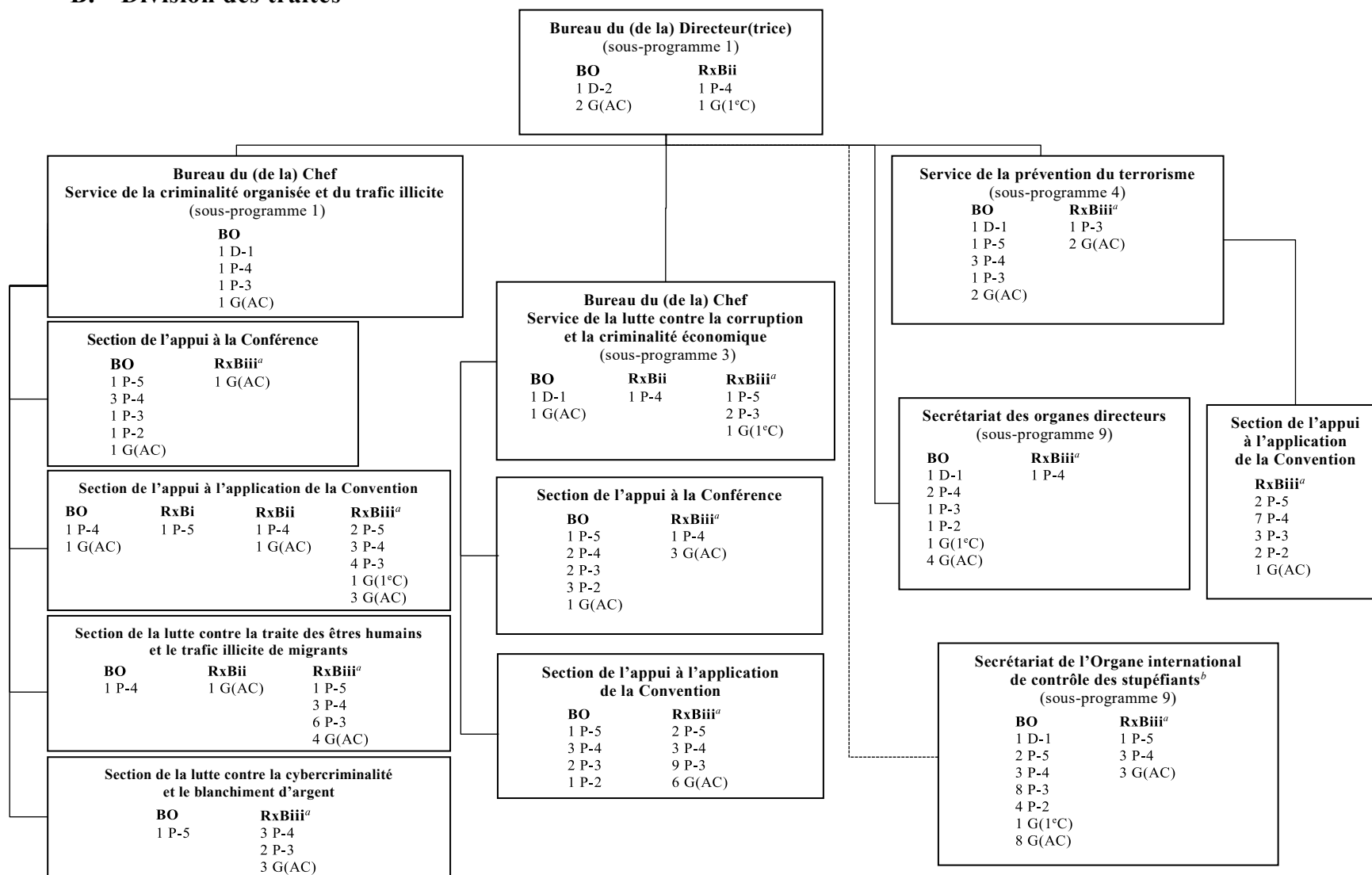


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxBi = fonds à des fins générales ; RxBii = fonds d'appui aux programmes ; RxBiii = fonds destinés aux projets ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; V = vacataire.

^a Postes administrés par l'ONUDC et postes pourvus localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et vacataires) dans les bureaux extérieurs et administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour le compte de l'Office, qui, depuis janvier 2019, sont financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales. Bon nombre de ces postes sont des postes temporaires, dont la classe et le nombre varient fréquemment.

^b Reclassement.

B. Division des traités

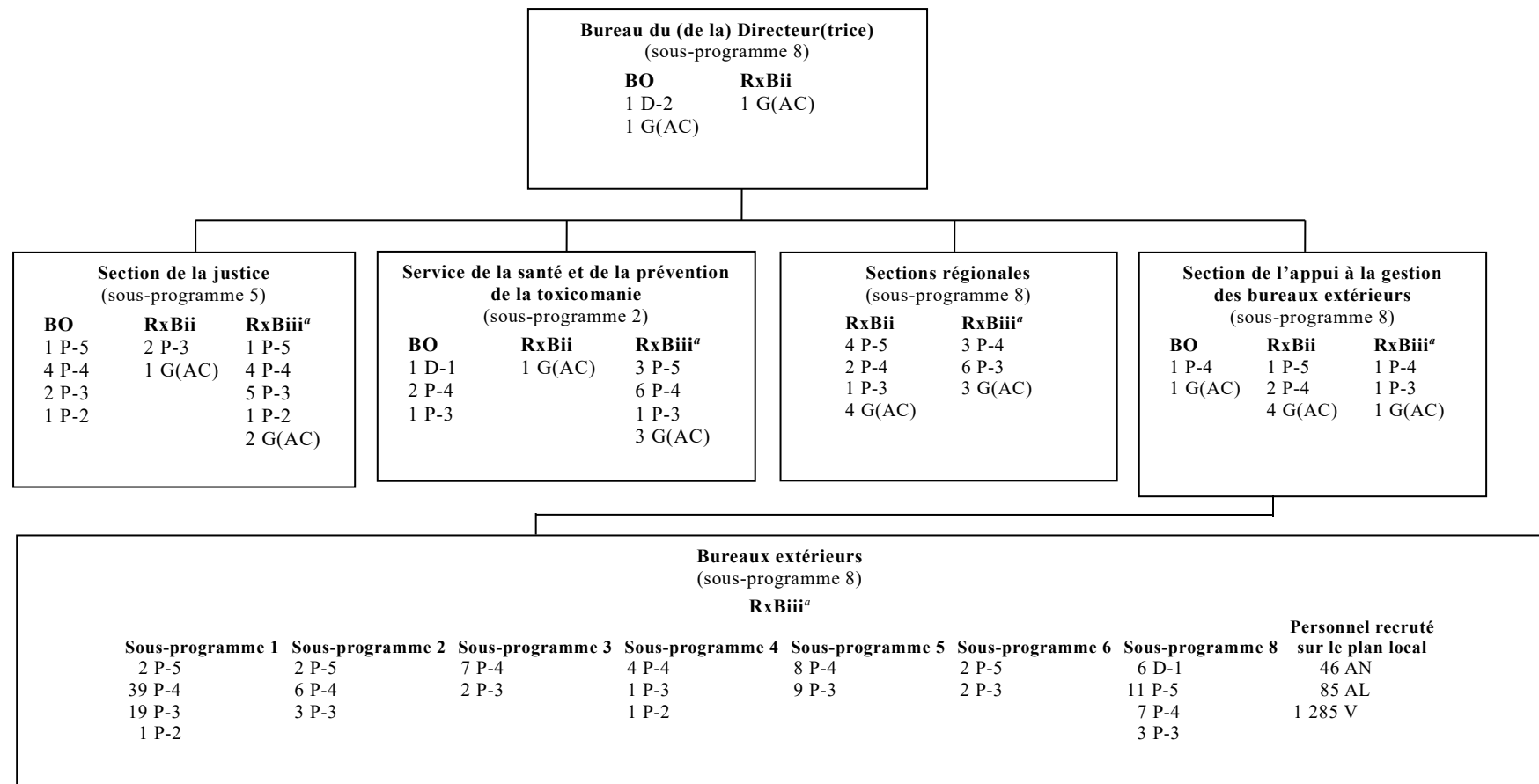


Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxBi = fonds à des fins générales ; RxBii = fonds d'appui aux programmes ; RxBiii = fonds destinés aux projets..

^a Postes administrés par l'ONUDC qui, depuis janvier 2019, sont financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales. Bon nombre de ces postes sont des postes temporaires, dont la classe et le nombre varient fréquemment.

^b Le Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants rend compte à l'Organe pour ce qui est des questions de fond et au (à la) Directeur(trice) de la Division des traités pour ce qui est des questions administratives.

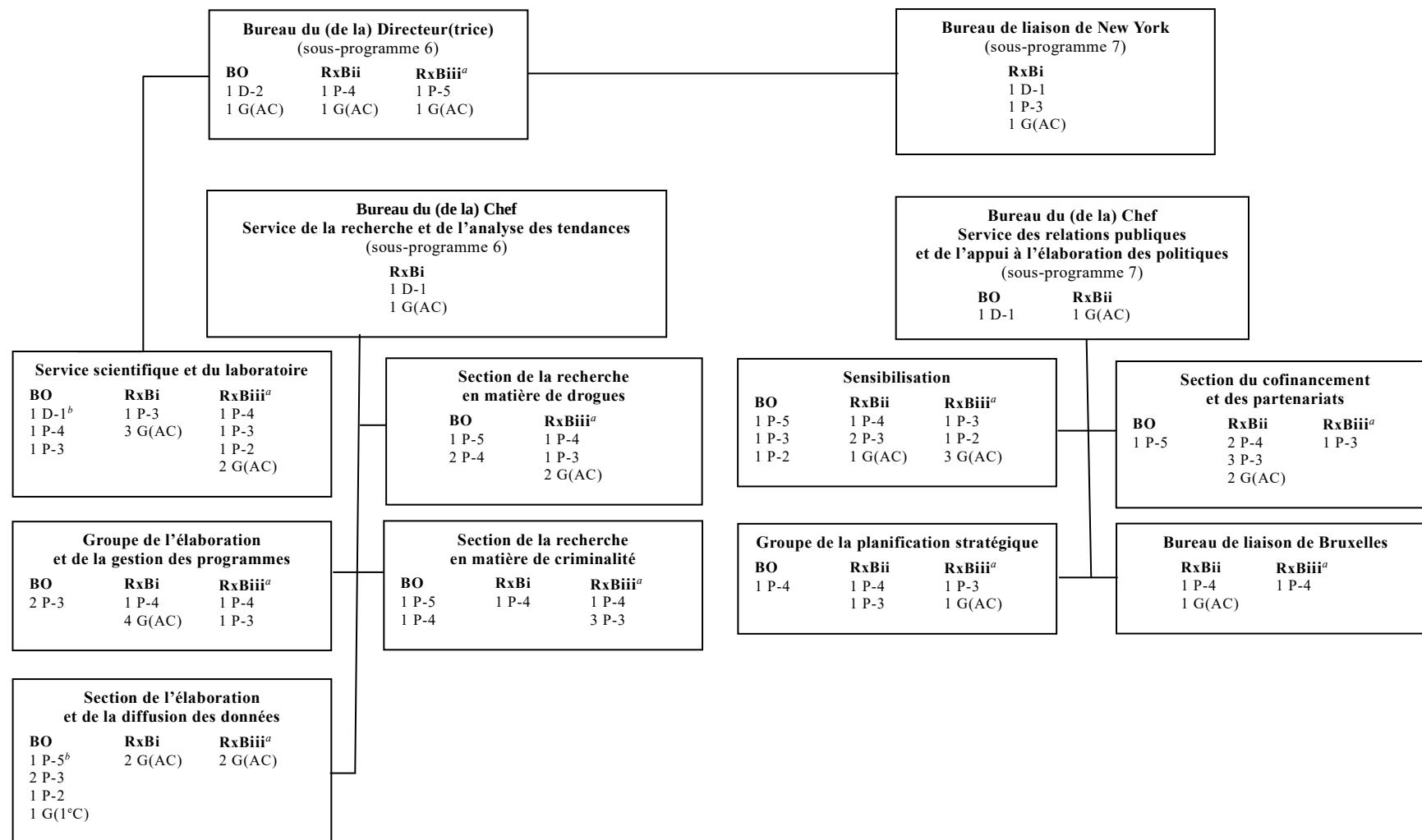
C. Division des opérations



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1^{re} C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxBi = fonds à des fins générales ; RxBii = fonds d'appui aux programmes ; RxBiii = fonds destinés aux projets ; V = vacataire.

^a Postes administrés par l'ONUDC et postes pourvus localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et vacataires) dans les bureaux extérieurs et administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour le compte de l'Office, qui, depuis janvier 2019, sont financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales. Bon nombre de ces postes sont des postes temporaires, dont la classe et le nombre varient fréquemment.

D. Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

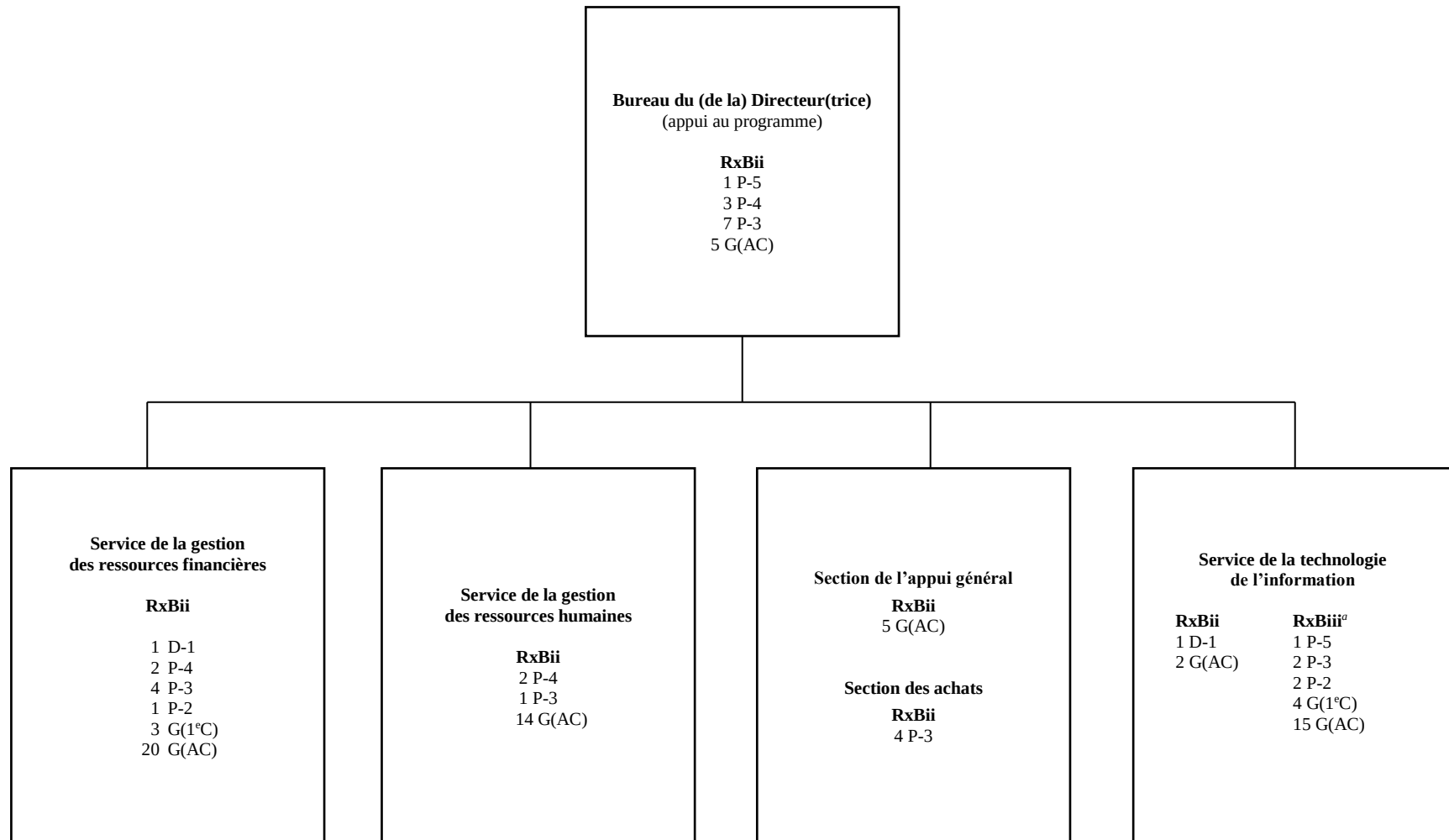


Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxBi = fonds à des fins générales ; RxBii = fonds d'appui aux programmes ; RxBiii = fonds destinés aux projets.

^a Postes administrés par l'ONUDC qui, depuis janvier 2019, sont financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales. Bon nombre de ces postes sont des postes temporaires, dont la classe et le nombre varient fréquemment.

^b Reclassement.

E. Division de la gestion



Abréviations : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes); RxBii = fonds d'appui aux programmes ; RxBiii = fonds destinés aux projets.

^a Postes administrés par l'ONUDC qui, depuis janvier 2019, sont financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales. Bon nombre de ces postes sont des postes temporaires, dont la classe et le nombre varient fréquemment.

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 6 Étude, analyse des tendances et criminalistique	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant(e) aux programmes	Changement tenant à la redistribution de la charge de travail faisant suite à la restructuration de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques
	(1)	P-4	Reclassement d'un poste de chef de groupe (P-4) en poste de chef de section (P-5)	Changement visant à tenir compte du caractère globalement complexe et délicat du programme de statistique de l'ONUDC et permettre à la Section ainsi créée de mieux faire face à la complexité croissante des demandes des États Membres en matière de centralisation, de diffusion et de production de normes statistiques en vue d'améliorer les systèmes statistiques sur la criminalité, notamment dans le contexte du Programme 2030 et des travaux de la Commission de statistique s'y rapportant (résolutions 70/1 et 71/313 de l'Assemblée générale, respectivement)
	1	P-5		
	(1)	P-5	Reclassement d'un poste de chef de section (P-5) en poste de chef de service (D-1)	Changement visant à tenir compte de la complexité croissante des conseils techniques et scientifiques demandés par les hauts responsables gouvernementaux et les hauts fonctionnaires de la Commission des stupéfiants, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de l'Organisation mondiale de la Santé
	1	D-1		

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).